

RD-CONGO



LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

300 FC

www.adiac-congo.com

N° 2171 - LUNDI 24 NOVEMBRE 2014

Ministère des Finances

Parfum de détournement des deniers publics

Après le député Samy Badibanga, c'est au tour de son collègue Jean Lucien Bussa d'interpeller le ministre délégué aux Finances afin qu'il se justifie sur les soupçons de détournement qui pèsent sur lui concernant la gestion du fameux « fonds spécial de développement » qu'il aurait créé de façon illégale. Lequel fonds a causé un manque à gagner important au trésor public, de janvier 2013 à octobre 2014, estimé à 73 millions de dollars. Le ministre aurait, par ailleurs, décidé de manière cavalière de rabattre les redevances et frais en rémunération des services rendus à l'exploitation des produits miniers marchands. Les services publics intervenant dans ce secteur en ont ressenti le contre coup accusant depuis novembre 2012 des difficultés énormes de trésorerie, a indiqué l'élu de Budjala. Il ne s'agit donc pas pour lui de chercher noise au ministre Patrice Kitebi, mais de l'amener à s'expliquer sur ses faits de gestion, a-t-il indiqué dernièrement à la presse. [Page 14](#)



Siège du ministère des Finances à Kinshasa. Radio Okapi/Ph. John Bompengo



<Sans données à partir du lien>

VIE DES PARTIS

Bruno Mavungu dément la crise au sein de l'UDPS

Pour le secrétaire général de cette formation politique, la situation décriée serait l'œuvre « des esprits mal intentionnés ». Se livrant dernièrement à la presse, Bruno Mavungu a réfuté les affirmations au sujet de l'interférence de la famille biologique du président de l'UDPS dans le fonctionnement du parti dans le but inavoué de porter au perchoir Félix Tshisekedi Tshilombo en remplacement de son père en soins en Europe. Quant à la tournée effectuée dernièrement dans l'arrière-pays par le concerné à la base de la fronde orchestrée contre lui, Bruno Mavungu note que Félix Tshisekedi aurait pris cette initiative en sa qualité de chef du département des relations extérieures et membre de l'UDPS, étant donné que « la redynamisation des activités du parti incombent à tous ses membres ». Et le secrétaire général d'ajouter que dorénavant, tous ceux qui enfreignent la discipline du parti sont menacés de suspension.

[Page 13](#)

MINES

Le diamant kasaïen mieux tracé

Le Kasai oriental poursuit son plaidoyer en faveur d'une meilleure canalisation des pierres précieuses dans le circuit officiel de commercialisation. Le ministère provincial des Mines a réaffirmé, au cours d'un récent échange avec les structures et services de l'État relevant directement de son ressort, la nécessité pour le pays et la province du Kasai Oriental de se conformer aux instructions en la matière.

D'où la mise en garde contre toute tentative de contourner le circuit officiel. La capitale du diamant a tout intérêt à appliquer strictement les recommandations du processus de Kimberley à chaque vente. Il s'agit d'éviter un nouvel embargo au moment où les efforts sont menés actuellement pour dépasser le niveau assez faible de contribution des mines aux recettes nationales (à peine 10%) alors qu'il s'agit du principal secteur porteur de la croissance du pays.

[Page 14](#)

MÉDIAS

L'Asadho plaide pour la réouverture des radios de Béni et ses environs

Dans une réaction du 20 novembre, l'Association africaine de défense des droits de l'Homme (Asadho) a dénoncé l'atteinte à la liberté de la presse et au droit à l'information suite à la fermeture de quelques chaînes de radios de Béni, en Province Orientale, par le ministre des Médias Lambert Mende en violation de la loi du 10 janvier 2011 portant composition, attributions et fonctionnement du Conseil supérieur de l'audio visuel et de la communication.

L'Asadho a déploré que cette décision de fermeture n'a été précédée d'aucune enquête sérieuse pour s'assurer que les radios sanctionnées existent toutes et qu'elles fonctionnaient au moment de la commission des faits mis à leur charge. D'où le plaidoyer de l'ONG invitant l'autorité de régulation à procéder à la levée de la mesure de fermeture prise par le ministre en charge du secteur.

[Page 13](#)

CAN 2015

Le staff technique des Léopards toujours sans salaire

[Page 14](#)

ÉDITORIAL

Excuses !

La publicité insérée en page 10 de notre quotidien, vendredi, n'aurait bien évidemment jamais dû passer dans nos colonnes. Elle porte en effet une triple atteinte aux règles déontologiques qui sont les nôtres.

Première atteinte : la confusion qui naît de la présentation de ce texte tout entier voué à la gloire de l'ancien président nord-coréen, Kim Jong Il, et de son successeur, Kim Jong Un. Étalée sur une pleine page sans la moindre mention « Publicité » ou « Communiqué » qui doit obligatoirement accompagner tout message payé par un annonceur, cette page semble avoir été écrite par la rédaction de notre quotidien, ce qui n'est pas le cas et n'aurait jamais pu l'être.

Deuxième atteinte : le ton lyrique de ce texte qui vise à projeter une image positive d'un pays pour le moins contesté au plan international et qui, la veille même de sa parution dans nos colonnes, c'est-à-dire le jeudi 20 novembre, avait fait l'objet d'un vote accablant de l'Onu. Un vote qui constitue de façon claire un premier pas vers la traduction de la Corée du Nord devant la justice internationale pour crimes contre l'humanité.

Troisième atteinte : la négation par nos propres services du principe que nous observons depuis la création de ce quotidien selon lequel les annonces publicitaires insérées dans ses colonnes doivent respecter un cahier des charges non écrit mais bien réel parmi lequel figure en bonne place le rejet des campagnes de propagande. Quotidien d'information, Les Dépêches de Brazzaville ne sauraient servir de support à de telles entreprises.

Que nos lecteurs nous pardonnent d'avoir publié cette annonce qui ternit indiscutablement l'image de notre quotidien. Outre le fait que la somme perçue à ce titre sera versée à une œuvre caritative, car nous ne saurions tirer le moindre profit d'une telle erreur, nous mettrons en place au sein même de notre journal un dispositif qui permettra d'en éviter le renouvellement.

Ce mot pour conclure : nous avons, bien sûr, le plus grand respect pour la Corée du Nord et pour son peuple, mais nous regrettons sincèrement que leurs dirigeants recourent à de semblables procédés pour défendre leur action.

Les Dépêches de Brazzaville

DÉBAT SUR LA CONSTITUTION

Le chef de l'Etat appelé à convoquer un dialogue national

Le président de l'Initiative nationale pour l'apaisement (Ina) et coordonnateur national des groupements politiques du centre, Jean Michel Bokamba Yangouma a animé le 22 novembre, à Brazzaville, une conférence de presse au cours de laquelle il a réitéré la volonté de son groupement politique d'organiser un dialogue en vue du changement ou non de la constitution du 20 janvier 2002.

Il a reconnu que les Congolais en matière de dialogue ont, ces derniers temps, une jurisprudence très abondante. Les rencontres politiques de 2009 à Brazzaville; 2011 à Ewo et 2013 à Dolisie sont des exemples patents. A cet effet, a-t-il expliqué, les acteurs politiques du centre suggèrent au président de la République la convocation, dans les plus brefs délais, du dialogue tant attendu par le peuple congolais au sujet du changement ou non de la constitution du 20 janvier 2002. Invité par les journalistes à se justifier sur la nécessité de convoquer les états généraux de la nation exprimée par l'opposition et le dialogue sollicité par le centre, Jean Michel Bokamba Yangouma a indiqué que « qu'il s'agisse des états généraux de la nation ou du dialogue national, ce qui compte c'est le contenu que les participants donneront à cette réunion. Le but final est de créer un consensus autour de la question en vue de préserver la stabilité et la paix au Congo », a-t-il insisté.

Le président de l'Ina a rappelé, par ailleurs, que le Congo a beaucoup souffert des affres des derniers conflits armés nés des contradictions politiques. Actuellement, a-t-il poursuivi, les acteurs politiques et sociaux doivent agir en amont pour pré-

venir les troubles sociaux, au lieu, a-t-il insisté, d'être des médecins après la mort.

Le conférencier a reconnu, en outre, que le débat sur le changement ou non de la constitution du 20 janvier 2002 commence progressivement à connaître une évolution positive au Congo. En témoignent, a-t-il expliqué, la décision implicite de convoquer un dialogue, prise au cours de la dernière réunion du bureau politique du Parti congolais du travail

« qu'il s'agisse des états généraux de la nation ou du dialogue national, ce qui compte c'est le contenu que les participants donneront à cette réunion. Le but final est de créer un consensus autour de la question en vue de préserver la stabilité et la paix au Congo »,

et la volonté affichée du Congrès africain pour le progrès de réunir les forces vives du Congo autour d'une même table.

« Au stade actuel de l'évolution des pensées, nous en appelons à tous ceux qui sont satisfaits au dialogue, au mbongui, à la concertation, à se constituer très rapidement en une dynamique plurielle, massive et in-

contournable pour le dialogue pacifique. Chers amis du dialogue, chantre de la paix, de l'unité, et de la concorde nationale, vous tous qui pensez privilégier l'intérêt supérieur du Congo ; vous qui acceptez de considérer l'autre comme un partenaire indispensable et vous qui reconnaissez que c'est de la diversité d'opinions que naît le consensus, retrouvons-nous ensemble très rapidement pour affirmer notre foi au dialogue et à la compréhension entre les hommes », a martelé Jean Michel Bokamba Yangouma.

Cette rencontre avec les journalistes a permis au conférencier de passer en revue l'actualité africaine de ces dernières semaines tant au plan international que national, entre autres : la propagation de l'épidémie à virus Ebola et les moyens financiers, logistiques mis en jeu pour son éradication ; les violences sexuelles à outrance au Katanga en République démocratique du Congo ; le refus par le Maroc d'abriter la phase finale de la coupe d'Afrique des nations de football ; le départ du président Blaise Compaoré du Burkina Faso ; l'intervention de la police au domicile de Clément Mierassa ; la décision du bureau politique du Parti congolais du travail privilégiant le dialogue ; la proposition de l'Union pour un mouvement populaire sur la nomination d'un conciliateur et l'engagement du Congrès africain pour le progrès, parti de l'opposition pour le dialogue.

Roger Ngombé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

COMITÉ DE DIRECTION

Emmanuel Mbengué, Émile Gankama, Lydie Pongault, Bénédicte de Capèle, Ange Pongault, Charles Zodialo, Gérard Ebami-Sala, Philippe Garcia.

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout
Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout

Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koumbemba, Josiane Mambou Loukoula

Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service) ; Lopelle Mboussa Gassia, Firmin Oyé
Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys
Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta, Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo
Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'Agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi

Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Marcel Myande, Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya n°1430, commune de la Gombe / Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200
Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable coordination et communication : Rose-Marie Bouboutou
Directrice du Développement : Carole Moine

RÉDACTION DE PARIS

Camille Delourme, Noël Ndongo, Marie-Alfred Ngoma
Comptabilité : Marie Mendy

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso

Personnel et paie : Martial Mombongo
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodialo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia
Assistante de direction : Sylvia Addhas
Diffusion de Brazzaville : Guyche Mot-signet, Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mumbelé Ngono

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola
Service pré-presses et contrôle de qualité : Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),

Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

LIBRAIRIE-GALERIE CONGO PARIS

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable achats, logistique : Béatrice Ysnel
Responsable animation : Marie-Alfred Ngoma
Assistante : Laura Ikambi
23, rue Vaneau - 75007 Paris - France
Tél. : (+33) 1 40 62 72 80
www.lagalericongo.com

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo / Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France) / 38 rue Vaneau
75007 Paris / Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

GESTION DURABLE DES FORÊTS

Une nouvelle norme de certification FSC pour les exploitants

C'est à la demande des organisations non gouvernementales environnementales, qui sont à la création du système FSC, que les principes FSC sont révisés au bout d'un temps. En effet, les normes FSC subissent des révisions de façon périodique. Actuellement c'est la nouvelle version des principes et critères du FSC (version 5), valables internationalement.

« Les sociétés forestières, candidates à appliquer le logo FSC sur leur bois, sont crédibles. L'intérêt de réactualiser la norme c'est d'être compatible aux exigences des ONG environnementales internationales (WWF et Greenpeace) qui, sans arrêt, demandent plus aux exploitants », a indiqué Mathieu Schwartzberg, coordonnateur sous régional du FSC pour le Bassin du Congo. Mathieu Schwartzberg, chargé d'encadrer le processus, a déjà amorcé son travail autour d'une réunion tenue le 21 novembre à Brazzaville. Les parties prenantes à la gestion durable des forêts congolaises y ayant pris part, ont été informées de la révision de la norme actuelle FSC pour la certification des forêts à adapter à la nouvelle version. Il faut relever que tout a bien marché avec les anciennes normes. Cependant en matière de gestion durable, on ne recourt plus au même modèle éternellement. Il réside toujours la nécessité de revoir les règles car les données de la recherche avancent, comme les connaissances de la forêt et des populations. Pour cette version

5, de nouveaux concepts y sont introduits et pour la République du Congo il s'agit des notions de Consentement libre, informé et préalable, le fameux Clip ; de la notion d'échelle et intensité du risque. S'agissant de la première notion, il est demandé à toute société fores-



Séance de sensibilisation des populations à la gestion forestière responsable (DR)

tière d'obtenir le consentement des populations locales et autochtones, avant de démarrer toute activité. Ainsi, un processus est enclenché dans quatre pays du Bassin du Congo : Cameroun, Gabon, République démocratique du Congo et Congo, pour modifier les normes nationales existantes et les adapter aux nouvelles. Par conséquent, dans chacun de ces pays seront constitués deux organes chargés de développer les nouvelles normes : le groupe d'élaboration des normes et le forum consultatif. Le groupe d'élaboration des normes est l'organe accrédité par le FSC. Il assure l'élaboration des référentiels de gestion forestière. En République du Congo, il est constitué de 15

personnes qui auront la responsabilité d'adapter et de développer la nouvelle norme nationale. Celle-ci devra être appliquée par les sociétés certifiées FSC ou candidates à la certification FSC d'ici à 2016.

Par contre, le Forum consultatif a comme prérogatives d'être consul-

te et tenu informé à chaque étape de l'élaboration des référentiels et ses commentaires recueillis sont pris en compte. Rappelons que le FSC (Forest Stewardship Council) est une organisation non gouvernementale indépendante à but non lucratif.

L'Ong est créée pour promouvoir une gestion écologiquement appropriée, socialement bénéfique et économiquement viable des forêts du monde. La vision du FSC est que les forêts du monde répondent aux droits et besoins sociaux, écologiques et économiques de la génération actuelle, sans compromettre ceux des générations futures.

Nancy France Loutoumba

SEMAINE DE L'ENTREPRENEURIAT

Un réseau d'échanges créé pour promouvoir le secteur

Clôturée le 21 novembre à la Chambre de commerce, la première édition de la Semaine mondiale à Brazzaville a débouché sur la mise en place d'une plate-forme d'échanges dénommée, « Réseau-Entreprendre-inspirer-mentorer » (REIM). La quelle permettra aux entrepreneurs congolais de partager leurs expériences, mais surtout de faire la promotion de l'entrepreneuriat.

Après quatre jours de travaux, la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat qui a mobilisée un grand nombre de participants, a été sanctionnée par une note de satisfaction, qui témoigne la bonne moisson des assises de Brazzaville. Au nombre des résultats obtenus à l'issue de ces retrouvailles organisées par la société Africontacts, avec l'appui de la Chambre de commerce, d'agriculture et d'industrie de Brazzaville, l'on note la création du REIM. Cette plate-forme qui a trouvé unanimement l'assentiment des participants est tout d'abord un espace de rencontre, d'échanges et de partage d'expériences entre différents entrepreneurs.

Le REIM a pour mission essentielle, assurer la promotion de l'entrepreneuriat congolais, dans la perspective de renforcer la dynamique de diversification de l'économie nationale.

Il est a été créé aussi pour servir d'interface avec tous les partenaires publics ou privés, impliqués dans ce secteur d'activités.

« Ce réseau sera un espace de rencontres entre les entrepreneurs. Il nous permettra de choisir des thèmes, de discuter et d'initier des ateliers pour préparer de prochaines semaines mondiales de l'entrepreneuriat », a souligné la présidente active de cette organisation, Solange Samba Toyo, qui en sa qualité de co-initiatrice de cette semaine de l'entrepreneuriat, s'est dite satisfaite du bon déroulement de cette première édition au Congo. « Les gens sont venus du mardi au vendredi, sans discontinuer. Je suis donc très satisfaite, vu l'engouement que cette semaine a suscité. La participation était très importante et toutes les correspondances que nous avons adressées ont répondu favorablement », s'est-elle réjouie.

Il faut dire que pendant les quatre jours de travaux, les participants ont suivi avec intérêt, les cinq exposés prévus à cet effet. Ils ont été animés par des experts et spécialistes dans les différents domaines liés à l'entrepreneuriat. Parmi les thèmes développés, on retient: le rôle de l'Etat dans la promotion de l'entrepreneuriat, lequel a mis en exergue les efforts consentis par le gouvernement en vue de diversifier l'économie.

L'autre thème aussi important qui a été développé, a porté sur: les grandes contraintes de création d'entreprises au Congo.

A l'issue des assises patronées par le vice-président de la Chambre de commerce, Jean Galessamy Ibombot, les participants ont reçu des attestations dites de participation et des diplômes d'honneur.

Firmin Oyé

LE FAIT DU JOUR

Salut à nos Diables rouges football!

Oui, salut pour l'exploit que vous avez accompli, mercredi 19 novembre, en arrachant votre qualification à la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations 2015. Cela se passait loin de chez vous, au Soudan en l'occurrence. Et pour cette raison, vous n'avez peut-être pas mesuré combien cette victoire sur le fil d'un but à zéro a rempli de bonheur les cœurs de vos compatriotes.

Dans les rues de Brazzaville, notamment, la capitale de notre pays, vous avez été célébrés comme de vrais héros. À juste titre ! Sur toutes les lèvres, cette nuit de réjouissances collectives durant - vous savez combien les symboles comptent - les fans du ballon rond ont entonné « La Congolaise » à haute et intelligible voix. « Depuis ma naissance, le Congo n'a jamais participé à la CAN, cette victoire des Diables rouges est pour moi un

moment exceptionnel », se consolait un jeune homme au milieu de ses camarades exhibant le drapeau national.

Cette étape cruciale franchie, chers Diables rouges, sachez que votre chemin ne fait que commencer. Pensez donc à votre parcours, comme il a été fait de petits miracles. Le Congo serait en effet éliminé de la compétition s'il n'y avait pas eu cette méprise du Rwanda d'aligner un joueur douteux. Vous étiez alors battus à plate couture deux buts à zéro, avant que le tribunal arbitral ne vous réhabilite. Premier petit miracle !

Après votre défaite contre les Super Eagles du Nigeria, chez vous à Pointe-Noire, vos chances étaient tout de même compromises. La soif de victoire de vos compatriotes avait débordé dans la rue, montrant que le métier que vous

avez choisi s'appelle l'honneur. Au finish, voilà le Nigeria broyé par l'Afrique du Sud et vous voilà à votre tour renfloués par cette victoire à Khartoum. Une course en avant qui vous a ainsi replacés au deuxième rang de votre groupe avec, dans votre escarcelle, 10 prestigieux points. Deuxième petit miracle !

Retenez donc, chers Diables Rouges, qu'en 1972, vous n'étiez pas nés, vos « aïeux » sur cette route, obtinrent leur qualification pour la phase finale de la CAN de façon inattendue. Puis ils menèrent leur audace jusqu'à la victoire rapportant au pays le trophée Marie-Jeanne. C'était il y a quarante deux ans, disons quarante trois si l'on tient compte du fait que la compétition se déroulera l'année prochaine.

Que nous apporterez vous de

Guinée Équatoriale ? Telle est la question qui vous est posée dès aujourd'hui. La meilleure réponse ne sera pas verbale. Elle le sera sur le terrain si tant est que tous vous gardez foi en vous, que vous observez beaucoup de cohésion et de discipline en votre sein, que le staff technique poursuive sa mission avec succès, que les dirigeants sportifs et les plus hautes autorités nationales qui l'ont déjà montré vous garantissent un soutien indéfectible.

Chers Diables Rouges, les critères édictés ci-dessus peuvent, s'ils sont appliqués, aider à vous réconcilier avec vos compatriotes qui attendent beaucoup de vous. Vous le savez, même si, eux doivent aussi retenir que le football ce n'est pas la guerre. Ce n'est qu'un jeu, même si le tournoi s'appelle Coupe d'Afrique des Nations.

Bonne chance !

Gankama N'Siah

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PROMOTION
DES INVESTISSEMENTS ET DE LA PROSPECTIVE

MINISTERE DU BUDGET ET DES
COMPTES PUBLICS



COMMUNIQUE

EMISSION DES OBLIGATIONS DU TRESOR ASSIMILABLES DE LA REPUBLIQUE GABONAISE SUR LE MARCHE DES TITRES PUBLICS A SOUSCRIPTION LIBRE DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC) AU TITRE DE L'ANNEE 2014

L'Etat Gabonais procédera, le 26 novembre 2014, à une émission d'obligations du Trésor assimilables (OTA) pour un montant de 25 milliards de FCFA. Cette opération constitue la seconde et dernière intervention du programme d'émissions d'OTA du Gabon, au titre de l'année 2014, sur le marché des titres publics à souscription libre de la CEMAC organisé par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC).

A titre de rappel, le Gouvernement Gabonais a mobilisé, le 24 septembre 2014, un encours de 26,05 milliards de FCFA lors de la première émission de son programme annuel d'OTA. Cette opération couverte à hauteur de 104% a rencontré un succès conforme aux attentes des Autorités Gabonaises. Nous présentons ainsi nos sincères félicitations aux investisseurs qui ont décidé très rapidement de placer leur entière confiance sur les titres émis par la République Gabonaise. De même, nous exhortons les nombreux acteurs ayant différé leurs décisions de placement aux prochaines interventions à saisir l'opportunité de cette dernière émission annuelle d'OTA, prévue pour le 26 novembre 2014.

La période de souscription de cet emprunt est prévue à partir de la date de diffusion du présent communiqué jusqu'au 25 novembre 2014.

Les ressources que l'Etat Gabonais entend lever sont destinées aux crédits de paiement des projets routiers du Schéma Directeur National d'Infrastructures inscrits dans la loi de finances rectificatives de l'année 2014.

Les investisseurs institutionnels, les entreprises et les particuliers désirant acquérir les titres émis par la République Gabonaise sont invités à se rapprocher des établissements bancaires agréés en qualité de Spécialistes en Valeurs du Trésor de l'Etat Gabonais. Il s'agit de :

ETABLISSEMENT	ADRESSE
AFRILAND FIRST BANK	Place de l'Indépendance BP 11834 Yaoundé (Cameroun)
BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DU GABON	Avenue du Colonel Parant BP 2241 Libreville (Gabon)
BGFIBANK GABON	Boulevard de l'indépendance BP 2253 Libreville (Gabon)
CREDIT DU CONGO	B.P 2470 Brazzaville (Congo)
ECOBANK CAMEROUN	Boulevard de la Liberté BP 582 Douala (Cameroun)
ECOBANK CENTRAFRIQUE	Place de la République BP 910 Bangui (Centrafrique)
SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE AU CAMEROUN	Avenue Mgr Vogt BP 700 Yaoundé (Cameroun)
STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON	1143 Boulevard de la Liberté BP 1784 Douala (Cameroun)
UNION BANK OF CAMEROON LIMITED	Immeuble Kassap BP 15569 Douala (Cameroun)
UBA CAMEROON	Boulevard de la Liberté BP 2088 Douala (Cameroun)
UNION GABONAISE DE BANQUE	Avenue du Colonel Parant BP 315 Libreville (Gabon)

Fait à Libreville, le **20 OCT. 2014**

Le Ministre de l'Economie, de la Promotion
des Investissements et de la Prospective



Régis NOUNGUEULT TATANGANI

Le Ministre du Budget et des Comptes Publics



Christian MAGNAGNA

IDÉES- FORCES, SUJETS EN DÉBAT

Anecdotes, petites phrases, cris du coeur et coups de gueule meublent la vie de tous les jours. Cette rubrique se propose de sélectionner les idées les plus saillantes qui font la force des débats de société

« Il est difficile d'imaginer une appropriation non coercitive du pouvoir. C'est sa nature même que d'être imposant, de planer au-dessus de nos têtes... »

Avital Ronell, philosophe, professeure à l'Université de New York, Libération du 14 novembre 2014

« Depuis la création du poste de secrétaire général, les Africains francophones considèrent qu'il existe, ce qu'ils appellent, le «pacte de Hanoi». Ils cherchent à s'assurer que le secrétaire général soit un Africain. À condition, bien entendu, que les Africains trouvent un consensus entre eux. »

Jean-Claude de l'Estrac, Mauricien, Candidat au secrétariat général de l'OIF, Le Point, 17 novembre 2014

« Pour moi, la francophonie, c'est plusieurs dimensions. C'est d'abord une dimension autour de la langue, sinon, ça ne devrait plus s'appeler francophonie. »

Henri Lopes, ambassadeur du Congo-Brazzaville en France, candidat au poste de secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), RFI, 21 novembre

« On ne peut donc pas dire que l'Afrique soit la vache laitière d'Air France comme beaucoup le disent. »

Franck Legré, directeur Afrique d'Air France, Le Soleil (quotidien sénégalais) du vendredi 21 novembre 2014

« Les femmes sont naturellement sincères dans leurs propos et dégagent souvent une image positive. Elles sont animées d'un désir profond de paix, de justice et de dialogue, à la place des armes, pour régler les conflits. »

Isidore Kwandja Ngembo, politologue (Canada), Le Faso.net, 29 octobre 2014

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ

Pas de nouveaux programmes à ouvrir cette année

Réunis les 20 et 21 novembre à Brazzaville, les membres de la commission d'agrément des établissements privés d'enseignement supérieur ont donné des avis divers sur les quarante-quatre dossiers soumis à leur approbation.

Les prometteurs des écoles privées ayant soumis des dossiers pour l'ouverture des nouveaux programmes au titre de l'année académique 2014-2015, aussi bien à Brazzaville qu'à Pointe-Noire, vont pouvoir attendre la prochaine réunion de la commission d'agrément. En effet, les quatorze dossiers ont reçu un avis défavorable de la part des commissaires. En revanche, l'unique dossier de création d'établissement privé à Pointe-Noire a obtenu un avis favorable. Idem pour les dix-huit dossiers de renouvellement de l'agrément ; les quatre de transfert et de renouvellement de l'agrément ; les sept de transfert, de rétablissement et de renouvellement de l'agrément ayant reçu un retrait momentané, qui ont tous reçu des avis favorables assortis de conditions.

Clôture des travaux, le directeur du cabinet du ministre de l'Enseignement supérieur, Alexandre Alou-

mba, s'est félicité de la rigueur, de l'impartialité, de l'objectivité et de la neutralisation dont les commissaires



Les participants

ont fait montre dans le traitement et l'examen des dossiers qui leur ont été soumis. Il a, par ailleurs, encouragé les établissements privés de l'enseignement supérieur qui ont fait des efforts louables et qui avancent résolument vers l'agrément définitif. Quant à ceux qui traînent encore le

pas, il les a invités à s'inspirer de l'exemple de leurs collègues afin de ne pas rester au bord du chemin pendant cette longue marche.

« Au regard des conclusions de vos travaux, vous avez fait jouer à cette commission d'agrément

des établissements privés, le rôle d'organe régulateur de l'initiative privée de l'enseignement supérieur », s'est réjoui Alexandre Aloumba, prenant acte des résultats obtenus qu'il va transmettre au ministre de l'Enseignement supérieur, Georges Marius Moyen.

Parfait Wilfried Douniama

SANTÉ MATERNELLE

982 femmes par sage-femme au Congo

La représentante du Fonds des Nations unies pour la population (Fnuap) au Congo, Barbara Laurenceau a donné ces statistiques, le 21 novembre, à l'occasion du lancement du rapport de la pratique de la sage-femme intitulé « Sur la voie de l'universalité, de droit de la femme et la santé ».

C'était au cours de la réunion de vulgarisation du rapport pays sur la pratique de la sage-femme couplée à la commémoration de la journée nationale de lutte contre la mortalité maternelle et néonatale. La cérémonie était patronnée par le représentant du directeur de cabinet du ministre de la Santé et de la population, Florent Balandamio. Cette journée consistait à en un plaidoyer auprès des acteurs de santé pour arriver à l'accessibilité, l'acceptabilité et à la qualité de techniques d'usage ainsi qu'au partage des données exactes sur les techniques de

sage-femme. Le rapport fait suite à l'enquête basée sur un questionnaire et le rapport de l'atelier consultatif dans soixante-treize pays à bas revenu et à revenu intermédiaire. Parmi ces pays, le Brésil, la Corée du Nord et le Pérou possèdent un personnel compétent. « Le Congo a une formidable opportunité, car le ratio femme en âge de procréer par sage-femme est de 982 alors que le ratio recommandé par les normes de l'Organisation mondiale de la santé est d'une sage-femme pour 5000 femmes. Le Congo dispose cinq fois plus de sages-femmes que la norme de base, ce qui constitue une force majeure pour la lutte contre la mortalité maternelle », a indiqué la représentante du Fnuap.

Pour certains cadres ministère de la Santé, tels que Mampassi et Yolande Voumbo Matoumona, le Congo a enregistré 426 décès de mortalité néonatale sur 1.000 naissances et 32 décès sur 1.000 vivants. En termes de personnel compétent, le Congo doit

encore doubler d'efforts en comparaison du Gabon qui a atteint 80%. Leurs communications avaient porté respectivement sur le droit de la femme à la santé, l'état de la législation sanitaire au Congo et la lutte contre la mortalité néonatale.

Au terme de la réunion, l'ambassadrice de la Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle, néonatale, et infantile en Afrique (Carmma), Philomène Fouty Soungou, n'a pas caché sa satisfaction: « Ce rapport sert de preuves à toutes les accusations vers les sages-femmes. Il permettra à ces dernières d'améliorer leurs prestations tout en mettant en application les décisions politiques en vue de réduire la mortalité de la mère et de l'enfant. En tant qu'ambassadrice de la Carmma, je compte sensibiliser les sages-femmes avec les responsables de la santé afin d'appliquer les décisions du gouvernement pour qu'aucune femme ne meure en donnant la vie ».

Lydie Gisèle Oko



Institut Africain de
Perfectionnement et de
Renforcement des Capacités

INSCRIPTION

Téléphone : +242 06 913 81 45 / +242 06 992 04 91
E-mail : inscription@iprc-training.org
Site web : www.iprc-training.org
BP: 537 Brazzaville - République du Congo

FORMATION – CONSEIL – ASSISTANCE TECHNIQUE

Une Expertise à votre portée

DES FORMATIONS POUR BOOSTER VOTRE CARRIERE !

L'IPRC organise à Brazzaville des séminaires de formation selon le programme ci-dessous. Pour les inscriptions et pour tous renseignements, contactez- nous aux numéros indiqués ci-dessus ou par email.

CODE	INTITULE DE LA FORMATION	DURÉE	COÛT	PERIODE
EP01	Gestion efficace des archives et classements	5jrs	400 000 FCFA	17 au 21 novembre 2014
EP04	Assurer la fonction d'assistant(e) de direction : Perfectionnement	3jrs	400 000 FCFA	1 au 3 Décembre 2014
GMP08	Comment répondre efficacement à un appel d'offres des marchés ?	5jrs	500 000 FCFA	8 au 12 Décembre 2014
GMP02	Passation des marchés publics (Travaux, fournitures et services)	5jrs	500 000 FCFA	15 au 19 décembre 2014

LA CONGOLAISE DE BANQUE

en abrégé « LCB »

Société Anonyme avec Conseil d'Administration

Au capital de dix milliards (10.000.000.000) de Francs CFA

Siège social : Avenue Amilcar Cabral, centre ville, Brazzaville, République du Congo

CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE ET DE LOGO ET MISE A JOUR DES STATUTS

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale à Caractère Mixte du 15 avril 2014, reçu le 11 septembre 2014 au rang des minutes de Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI, Notaire, dûment enregistré à Brazzaville Poto-Poto, le 18 septembre 2014 sous folio 166/4 numéro 2385, les actionnaires de La Congolaise de Banque en abrégé « LCB », dont le siège social est sis à Brazzaville, avenue Amilcar Cabral, centre ville, République du Congo, immatriculée au registre de commerce et du crédit immobilier sous le numéro 06 B 58, ont décidé, à titre extraordinaire, notamment de :

1) changement de dénomination sociale : La Congolaise de Banque en abrégé « LCB » prend désormais la dénomination sociale de LCB Bank ;

2) adoption du nouveau logo ci-après :



3) mise à jour des statuts subséquente au changement de la dénomination sociale et à l'adoption du nouveau logo de LCB Bank.

Dépôt légal des modifications intervenues a été effectué le 25 septembre 2014 au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, enregistré sous le numéro 14 DA 951.

Inscription modificative a été effectuée le 24 septembre 2014 au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le numéro M2 / 14-2051.

Pour insertion légale

Le Notaire

Ne Perdez Plus VOTRE REPERTOIRE AVEC WARID PROTECT

Avec Warid Protect, sécurisez toutes vos données téléphoniques (répertoire, photos, vidéo, etc.).

Pour l'activation, composez *4343*1*1# OK /YES

Coût : 400 fcf/mois*

* Plus coût de navigation en cas d'échec

www.waridlog 04 400 01 25 ou 123 World Congo SA

Assurances et Réassurances du Congo

Nous vous accompagnons pour tous vos besoins en assurances.

ASSURANCE AUTOMOBILE	ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT
ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE	ASSURANCE TOURISME (Chemins, Mariages et Fêtes)
ASSURANCE MALAIRE	ASSURANCE INCENDIE
ASSURANCE VOYAGE	ASSURANCE MULTI-RISQUES HABITATION
ASSURANCE TRANSPORT	ASSURANCE SCOLAIRE
ASSURANCE GLOBALE BANQUE	

ASSURANCE MULTI-RISQUES BUREAU

Protégez votre entreprise dès maintenant!

Promotion spéciale

Ordinateurs portables acer

Acer Aspire E1-570

- Acer Celeron (Couleur Rouge)
- Acer Celeron (Couleur Grise)

Spécificités

- * Intel Core i5-3337U, Système Windows 8
- * 1.8 GHz with Turbo Boost up to 2.7 GHz
- * 4 GB DDR3 Memory, 500 GB HDD
- * 15.6" HD LED LCD, HD WEBCAM
- * French keyboard, DVD-Super Multi DL drive

Prix : **479.000** TTC

Acer Aspire V5-131

Spécificités

- * Intel Celeron
- * Système d'exploitation Windows 7
- * 2 GB DDR3 Memory, 320 GB HDD
- * 11.6" HD LED LCD, HD WEBCAM
- * French keyboard, DVD-Super Multi DL drive

Prix : **259.000** TTC

Avenue Alphonse Fongere, Immeuble C.N.S.S, City-center, Centre-ville, Brazzaville, République du CONGO
Tel: 00242 05 381 34 34 / 06 881 34 34 - Courriel: info@terrarech-cg.com - Web: www.terrarech-cg.com

DÉVELOPPEMENT

Clotaire Ouelo Louangou plaide pour une Afrique dynamique

L'auteur du roman intitulé : « ... l'Afrique en question », Clotaire Ouelo Louangou a été reçu en audience le 21 novembre par le président de l'Assemblée nationale, Justin Koumba. Une occasion propice qui lui a permis d'expliquer le bienfondé de son ouvrage. Lequel plaide pour le développement du continent africain.

Selon l'auteur, cette œuvre littéraire est une sorte de cri de revanche sur l'image négative que certains penseurs conservent encore sur ce continent en ce troisième millénaire où les Africains ont prouvé à la face du monde ce dont ils sont capables.

Le personnage principal de ce roman, a dit l'auteur, Mbâ-Oumalab traîne le lecteur à la compréhension de plusieurs enjeux sociaux, politiques et économiques par des victoires qu'il remporte face aux défis auxquels le continent est confronté. Au moyen de ce voyage imaginaire, insiste Clotaire Ouelo Louangou, le personnage principal part de son village natal en Europe, en passant par les villes jusqu'à son retour circonstanciel au bercail. « A mon cœur défendant, j'ai abordé le sujet avec une sorte de réalisme révolutionnaire pour un consensus national et j'ai semblé m'adresser aussi aux hommes de bonne volonté en ce qui concerne les misères, le racisme subi ou vécu, des complexes de tous genres, de la reconduite aux frontières et de l'enfer de tous ceux qui négocient l'exil à l'étranger », a précisé l'auteur.

Selon Clotaire Ouelo Louangou, dans cette Afrique qui rêve des lendemains qui chantent, il importe de faire in-

carner le futur au présent pour que les rêves les plus fous commencent à prendre corps dans l'imaginaire de tous les Africains avant de devenir des réalités prêtes à s'inviter au rendez-vous du donner et du recevoir.

C'est cette manière de faire parler l'âme de l'Afrique, a-t-il expliqué, quasiment similaire à ce qu'avait dégagé Charles Camproux dans la préface du roman *Sous l'orage* de Seydou Badian où l'auteur, « du plus profond de son cœur, avec une entière franchise, exprime son indignation » de voir l'Afrique être considérée comme un continent sans avenir.

A en croire Jean-Paul Kengué Di-Boutangou qui a préfacé cet ouvrage, il a relevé qu'il offre l'occasion aux lecteurs de comprendre que la période post-cinquante des indépendances de la plupart des pays africains a plus que jamais besoin de cette génération d'auteurs qui estiment qu'un accent particulier doit être mis encore sur la littérature négro-africaine pour faire face à la mondialisation. « Et l'écrivain, par son regard lucide et sa perspicacité, entrevoit un monde de demain débarrassé des considérations rétrogrades. L'Afrique, selon lui, doit se faire distinguer dans la complémentarité avec les autres gages d'un respect mutuel qui la mettra à l'abri de tout ce qui est supra, un peu comme disait Sony Labou-Tansi : l'Afrique doit lever la tête avec les autres parties du monde. En harmonisant son organisation sociale et politique à celle de l'occident, l'Afrique ne doit pas aliéner sa réalité socioculturelle », a conclu le préfacier.

Roger Ngombé

BURKINA FASO

Michel Kafando autorise l'expertise de la tombe supposée du capitaine Thomas Sankara

Le président de la transition, Michel Kafando entend remettre de l'ordre au Burkina Faso. Il a promis des sanctions contre les dérivés du régime de Blaise Compaoré et annoncé une enquête pour identifier le corps du capitaine Thomas Sankara, le père de la révolution burkinabè assassiné, le 15 octobre 1987, lors du coup d'Etat qui a porté Blaise Compaoré au pouvoir.

L'actuel chef de l'Etat burkinabé Michel Kafando a insisté que tous les maux décriés sous le régime déchu, marqué par « l'injustice, la gabegie et la corruption », ne resteront pas impunis. C'est dire que justice sera désormais rendue pour toute affaire d'Etat ou celle dont des citoyens burkinabé étaient victimes des dérives du pouvoir. « Avec ceux qui ont méprisé cette justice et qui pensent qu'ils peuvent dilapider impunément les deniers publics, nous réglerons bientôt leurs comptes », a déclaré le président de la transition. Mi-

chel Kafando s'exprimait ainsi après avoir pris officiellement le bâton de commandement des mains du lieutenant-Colonel Zida lors d'une cérémonie de passation de pouvoir vendredi à Ouagadougou. « J'ai aussi décidé que les investigations pour identifier le corps de Thomas Sankara ne seront plus assujetties à une décision de justice, mais seront du ressort du gouvernement et d'ores et déjà, aujourd'hui même, à cet instant même, l'autorisation est accordée », a-t-il souligné. Une décision vite saluée par les avocats de la famille Sankara, qui ont tenu aussi à féliciter le courage de Michel Kafando. L'un d'entre eux, Me Benewende Sankara a dit son soulagement pour la simple raison que depuis longtemps, la justice burkinabé s'est toujours déclarée incompétente pour autoriser cette expertise: « Nous avons parcouru toutes les juridictions du monde, au Burkina Faso,

on a fait du surplace. Nous allons certainement d'un point de vue technique aviser et entreprendre toutes les démarches qui conviennent pour que, avec les autorités de transition, nous puissions en accord avec la famille de Thomas Sankara, voir comment l'expertise que nous attendons depuis tant de temps pourra se faire. » Par ailleurs, il souhaite que d'autres dossiers de crimes restés jusque-là impunis sortent tous aussi des tiroirs.

Signalons que Michel Kafando est arrivé au pouvoir à la suite des négociations entre la classe politique burkinabé, la société civile et les chefs militaires. Il lui a été conféré le pouvoir de nommer un Premier ministre et son choix s'est porté sur le lieutenant-colonel Isaac Zida qui tenait les rênes du pays depuis la chute de l'ancien président Blaise Compaoré le 31 octobre dernier.

Nestor N'Gampoula

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Eutelsat et Spacem concluent un important accord

Les sociétés Eutelsat et Spacecom, toutes deux opératrices de satellites de télécommunications, viennent de signer un accord de partenariat qui accompagnera la croissance de l'un des pôles audiovisuels les plus dynamiques d'Afrique, selon un communiqué qu'elles ont publié ce lundi 24 novembre.

« Cet accord exceptionnel permettra d'améliorer la qualité et l'efficacité des services de télédiffusion, et de garantir aux télédiffuseurs une continuité de service inégalée. Les téléspectateurs disposeront d'un plus grand choix de chaînes (...) », précise le communiqué.

Le même document affirme que « plus d'une centaine de chaînes TV africaines et internationales sont concernées dans une zone qui réunit plus de 30 millions de foyers TV et qui comprend notamment le Congo. » Les deux opérateurs constituent d'ores et déjà le premier pôle audiovisuel d'Afrique de l'Ouest pour la diffusion TV en clair et pour la diffusion de bouquets de télévision payante. Au terme de cet accord, Rodney Benn, directeur régional d'Eutelsat en Afrique, a déclaré qu'il « montre comment deux opérateurs occupant des positions orbitales contiguës peuvent unir leurs forces pour offrir aux télédiffuseurs une expertise partagée des marchés audiovisuels africains. Nous sommes impatients de travailler avec l'un des opérateurs de satellites les plus dynamiques du marché africain pour proposer aux téléspectateurs un catalogue de contenus TV de très grande qualité, re-

groupés en une seule et unique position orbitale. »

De son côté Amir Carmeli, directeur commercial de Spacecom sur l'Afrique de l'Ouest et la France, a affirmé que « l'Afrique est un marché extrêmement dynamique. Notre accord avec Eutelsat va apporter une nouvelle expérience aux téléspectateurs de ce continent. En créant une dynamique commune qui regroupe des contenus TV et permet aux annonceurs de bénéficier d'une audience plus large, nous participons à l'amélioration de l'environnement audiovisuel. A travers la diversité des programmes proposés qui proviennent d'Afrique et de l'étranger, les frontières de l'industrie africaine du divertissement sont repoussées. Les valeurs sociales et éducatives peuvent de se développer. »

En plus, Eutelsat et Spacecom ont mis en place un protocole de coopération pour commercialiser ensemble de la capacité en bande Ku, reliée à deux faisceaux de leurs satellites respectifs en couverture de l'Afrique. Ces faisceaux sont connectés pour une part au satellite EUTELSAT 16A d'Eutelsat, localisé à 16° Est, et de l'autre au satellite AMOS-5 de Spacecom, localisé à 17° Est.

Une centaine de chaînes TV africaines et internationales sont déjà diffusées en clair via ces deux faisceaux. Elles sont reçues par des paraboles de 80 cm dans une zone qui réunit plus de 30 millions de foyers TV et qui comprend notamment l'Afrique francophone, jusqu'au Ghana et au Nigéria. En s'appuyant sur leurs connaissances respectives des marchés en plein essor de l'audiovisuel en l'Afrique, les deux opérateurs coordonneront leurs actions commerciales pour accompagner la croissance de la position 16-17° Est. Cette dernière constitue d'ores et déjà le premier pôle audiovisuel d'Afrique de l'Ouest pour la diffusion TV en clair et pour la diffusion de bouquets de télévision payante. Cet accord exceptionnel permettra non seulement d'améliorer la qualité et l'efficacité des services de télédiffusion, mais il garantira également aux télédiffuseurs une continuité de service inégalée et offrira aux téléspectateurs un plus grand choix de chaînes depuis cette position orbitale.

Lancés en 2011 et dotés de zones de couverture en bande Ku identiques sur l'Afrique, EUTELSAT 16A et AMOS-5 diffusent des chaînes en clair ou cryptées produites par des groupes audiovisuels qui se tournent de plus en plus vers le satellite pour assurer la diffusion immédiate et à des prix compétitifs de leurs services numériques. Eutelsat est opérationnel depuis 1977.

G.G.K.

COOPÉRATION

La Turquie va apporter 50 milliards pour augmenter le volume des échanges avec l'Afrique

Au terme du deuxième sommet tenu à Malabo, en Guinée Équatoriale, l'Afrique et la Turquie ont réaffirmé leur engagement de renforcer leur coopération pour un meilleur partenariat.

« Le deuxième Sommet de partenariat Turquie-Afrique permettra de renforcer les liens économiques entre la Turquie et l'Afrique », avait déclaré le ministre turc des Affaires étrangères, Mevlut Cavusoglu, précisant que son pays était disposé à partager son expérience dans divers domaines, notamment l'agriculture, la santé, l'emploi des jeunes, la culture et l'éducation. Dans le cadre de ce partenariat, la Turquie dont le volume d'échange est estimé actuellement à 23 milliards de dollars avec l'Afrique envisage ainsi de les porter à 50 milliards de dollars son d'ici à 2018.

En effet, considérant le continent comme le centre des investissements du monde, avec un taux de croissance atteignant les 5% ces dernières années, la Turquie qui dispose d'une expérience dans divers domaines s'engage à relever les défis qui se posent dans le domaine de la santé sur le continent africain. Dans cette perspective, elle envisage de mobiliser des fonds, soit 5 millions de dollars en vue de contribuer à la lutte contre l'épidémie d'Ebola qui a déjà causé la mort de plus de 5000 personnes. « La Turquie pourra, par ailleurs, contribuer à l'établissement des centres de santé et la formation des agents dans ce domaine », a précisé Mevlut Cavusoglu soulignant l'appui de la Turquie à l'autonomisation des femmes, notamment en contribuant à encourager la présence féminine dans le secteur privé en Afrique.

Par ailleurs, vu que la Turquie prendra le relais de la présidence du groupe G20 en 2015, le ministre turc des Affaires étrangères a déclaré qu'une attention particulière sera accordée aux objectifs de développement en Afrique. « La Turquie veillera à faire part des préoccupations du continent africain dans le cadre du G20 lors de sa présidence du groupe », a promis Mevlut Cavusoglu évoquant à cet égard, le Programme de développement pour l'après-2015, adopté sous l'égide des Nations unies.

Avec aujourd'hui 39 ambassades réparties dans les pays africains pour une trentaine d'ambassades africains en Turquie dont celle du Congo basée à Ankara, la Turquie œuvre, conformément aux objectifs du sommet de Malabo, pour le développement des mécanismes de coopération existants pour un avenir meilleur pour la Turquie et l'Afrique réunies. La Turquie est devenue l'un des pays phares des activités humanitaires sur le continent, comme en Somalie, au Niger et au Soudan. Un Bureau de Coordonnateur de programme de l'Agence de Coopération et de Coordination de la Turquie (TIKA) en Afrique a été inauguré.

La TIKA a actuellement 9 bureaux de coordination de programme en Afrique. Ceux-ci soutiennent les projets de développement dans leurs régions. La TIKA mène des projets dans les pays africains en coopération avec d'autres organismes d'État et des ONG turques qui se concentrent sur le renforcement de la résilience par l'amélioration de la production agricole et par la formation des communautés locales en ce qui concerne les techniques agricoles, en particulier dans les pays du Sahel.

Guy-Gervais Kitina

Bienvenue chez vous



www.flyecair.com

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
12/11/2014

NOMINATION

La 46ème assemblée générale de l'Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA), organisée par Air Algérie, s'est achevée ce mardi à Alger. Mr Mohamed-Salah Boulouf, PDG de la compagnie aérienne nationale Air Algérie a évoqué avec ses invités, les défis qui se posent aux compagnies aériennes du continent et attiré l'attention sur la nécessité d'aller de l'avant.

Au terme de la rencontre qui réunissait près de 400 experts de l'aviation, Mme Fatima Beyina-Moussa, Directeur général d'ECAir (Equatorial Congo Airlines) a été nommée Présidente de l'AFRAA pour l'année 2015. Elle succède à Mr Mohamed-Salah Boulouf. Mme Beyina-Moussa dirige la compagnie aérienne nationale de la République du Congo depuis sa création en 2011.

Diplômée d'HEC Montreal et titulaire d'un MBA de l'Université d'Ottawa, Mme Fatima-Beyina Moussa obtient un DEA en économie internationale à Sciences Po Paris, puis devient consultante au Congo pour le cabinet d'audit et de conseil Ernst & Young. Elle intègre ensuite la Banque des Etats d'Afrique Centrale (BEAC), avant de partir en 2004 pour les Etats-Unis. Au sein du Programme des Nations unies pour le développement, elle est en charge de la coopération Sud-Sud.

En mars 2011, après un passage à Lagos, au Nigeria, elle retourne au Congo pour y intégrer le cabinet du Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille public en tant que conseiller à l'économie et aux réformes. Dans ce cadre, elle assure la restructuration des Assurances et Réassurances du Congo en tant qu'administrateur général. Parmi ses principaux dossiers, figurait également la mise en place d'une compagnie aérienne nationale.

Au mois de novembre prochain, la compagnie aérienne nationale de la République du Congo, ECAir, accueillera la 47ème assemblée générale annuelle de l'AFRAA, à Brazzaville.

"En trois ans, nous avons parcouru du chemin avec notre compagnie, confie Fatima Beyina-Moussa. Nous avons formé de nombreux Congolais aux métiers de l'aviation, notre réseau s'agrandit, la flotte aussi. Notre programme de fidélité est très apprécié et nos passagers sont de plus en plus nombreux à nous faire confiance. L'AFRAA est une continuité, une complémentarité. C'est une excellente opportunité de promouvoir notre politique en matière de transports aériens et de susciter des réflexions avec nos partenaires. "

L'AFRAA, créée en 1964, regroupe 45 compagnies aériennes africaines membres, ainsi qu'une centaine de partenaires industriels, dont des constructeurs avionneurs et des motoristes aéronautiques, des consultants et prestataires de haute technologie et des représentants gouvernementaux, aéroportuaires et des organisations internationales. L'AFRAA a pour mission d'encourager et d'accompagner les compagnies africaines dans le développement de leurs services de transport aérien sûrs et efficaces.

Contacts Communication & Relations Publiques ECAir :

Nicolas Négoce
Tél : +242 06 510 30 23
Courrier : nicolas.negoce@flyecair.com

A propos d'ECAir :

Compagnie aérienne nationale de la République du Congo créée en 2011, ECAir emploie près de 400 collaborateurs. En 2013, la compagnie a transporté 220 000 passagers. ECAir opère jusqu'à 128 vols hebdomadaires depuis Brazzaville (République du Congo) vers Paris Roissy, Dubaï, Cotonou, Douala, Pointe-Noire, Ollombo. La compagnie a également mis en place une navette fluviale pour les passagers en provenance ou à destination de Kinshasa (République démocratique du Congo). ECAir est la première compagnie panafricaine à relier directement le continent au Moyen Orient avec 3 dessertes hebdomadaires vers Dubaï. Pour en savoir plus : www.flyecair.com ou par téléphone au + (33) 01 78 77 78 77.

Pour plus d'informations :

*Informations et réservations : www.flyecair.com
*Visuels : www.flyecair.com/gallery
*Facebook : www.facebook.com/pages/ECAir-Equatorial-Congo-Airlines
*Twitter : www.twitter.com/ECongoAirlines
*Instagram : [econgoairlines](https://www.instagram.com/econgoairlines)

TOTAL CONGO INAUGURE SA NOUVELLE STATION A NGO

Le 31 Octobre 2014, Total Congo a procédé à l'inauguration officielle de la station TOTAL Ngo Sud, en présence de Médard Tsielako, maire de la communauté urbaine de Ngo dans le département des Plateaux, du secrétaire général de la sous-préfecture de Ngo, des autorités locales, des prestataires qui ont intervenus dans la réalisation de ce projet, des clients et de certains riverains.

Après la minute sécurité faite en lingala par Alain Brice Batoumoueni, responsable HSEQ&DD de Total Congo, le maire a d'abord fait observer une minute de silence en mémoire de feu Christophe de Margerie, Président directeur général du groupe Total, décédé dans la nuit du 21 octobre dernier dans un accident d'avion, à l'aéroport Vnukovo de Moscou, dans l'exercice de ses fonctions. Il a ensuite remercié Total pour ce beau bijou qui fait désormais la fierté de Ngo.

Leyric Nganga, superviseur Travaux de Total Congo, a pour sa part donné un aperçu des aspects techniques du projet qu'il a mené de main de maître, qu'il s'agisse des importantes capacités de stockage avec des cuves à double enveloppe, de la baie de graissage pour l'entretien des véhicules, sans oublier la boutique avec toutes ses commodités, dont des sanitaires adaptés également aux personnes à mobilité réduite (handicapés).

Cette station est construite selon la nouvelle image des stations Total qui se caractérise notamment par les couleurs, les auvents, le nouveau design de la boutique, etc.

Dans son allocution, Anne-Françoise Degryck, directrice générale, a parlé de la volonté de Total Congo de se déployer, aussi bien dans les grandes agglomérations que dans l'intérieur du pays, pour ainsi développer son réseau de stations-service et toujours être près de ses clients en leur permettant d'avoir accès à l'énergie à moindre coût, avec la commercialisation des lampes solaires Awango, des lubrifiants et des carburants Effimax au même prix que les carburants ordinaires.

La coupure du ruban symbolique et la visite de la station ont suivi avec l'animation du groupe folklorique « Ngouma système ».

En parallèle de la construction de la station, Total Congo a organisé une session de sensibilisation à la sécurité routière, au profit des instituteurs et des élèves des écoles primaires de Ngo (Prosper Ngandzion A et B, Intégration et Saint Joseph).

Ce programme « En route pour ta sécurité » se fonde sur trois leçons élaborées avec des experts de la sécurité routière et de l'enseignement, pour expliquer les fondamentaux de la sécurité routière aux plus jeunes, autour d'activités ludo-pédagogiques. Total Congo fournit le matériel pédagogique et forme les instituteurs, qui mettent en œuvre le programme dans leurs classes. Plus de 2400 élèves de CM1 et CM2 ont déjà été formés avec le cube sécurité routière Total au sein des écoles congolaises.

En marge de l'inauguration de la station de NGO s'est tenu l'atelier de restitution des connaissances acquises sous la forme d'une animation ludique et une remise des diplômes à 200 élèves des différentes écoles par M. Hyacinthe GALY, inspecteur de l'enseignement primaire du département des Plateaux, les autorités locales de Ngo et la directrice générale de Total Congo.



Vue de la station Total NGO SUD



La directrice générale de Total Congo et le Maire de Ngo coupant le ruban symbolique



Les élèves et l'instituteur pendant l'atelier de restitution



La directrice générale de Total Congo, les autorités locales et les enfants sensibilisés

BANGUI

L'OIM recrute 80 jeunes pour assainir le 3^e arrondissement

Plus de 80 jeunes musulmans et non musulmans s'activent à nettoyer le 3^e arrondissement de la ville de Bangui. Ils ont été recrutés par l'Organisation internationale des migrations (OIM) dans les différents quartiers, dans le but de renforcer la cohésion sociale parmi les deux communautés.

« *Travaillons en unité pour la paix en Centrafrique* », c'est ce qu'on peut lire sur leur banderole affichée devant la maison des jeunes des Castors. Munis de pelles, des houes, machettes, brouettes, râtaux et fourches, ces jeunes sont motivés à rendre leur secteur plus propre.

« *Nous sommes là pour assainir notre milieu. L'OIM nous a recensés pour faire l'assainissement dans les quartiers du 3^e arrondissement. Nous sommes parmi les musulmans. Il y a la cohésion entre nous. Donc c'est un pas pour la paix* », a dit l'un de ces jeunes. Lors de ces travaux, l'on peut noter une parfaite entente entre ces jeunes. Mais cela n'empêche pas de menaces de la part des personnes malintentionnées. « *Comme nous sommes unis avec les musulmans, des fois, on reçoit des menaces venant des Anti-Balaka qui ne veulent pas nous voir ensemble avec eux* », a relevé un responsable de ces jeunes.

Ces jeunes sont motivés à faire ce travail malgré certaines intimidations. Ils sont venus des quartiers km5, Sénégalais, Gbayadombia, Kina, Fatima, Makambo, Yakité et Castors, tous des quartiers du 3^e arrondissement qui est depuis près d'un an en proie à la violence. L'OIM avec le soutien de l'Union européenne projettent recruter d'autres jeunes pour poursuivre le nettoyage de la ville de Bangui

BRIA

Une troisième fraction de l'ex-Séléka voit le jour

Les responsables de l'ex-coalition Séléka ont tenu une assemblée générale du 20 au 21 novembre à Bria (Centre) à l'issue de laquelle une fraction dénommée « le Rassemblement Patriotique pour le Renouveau de Centrafrique (RPRC) » a été créée.

Il s'agit de la troisième fraction de l'ex-Séléka désormais dirigée par Gontran Djono Ahaba, secondé par Abdoulaye Isseine. La chaîne de commandement militaire est dirigée par Joseph Zoundeko, ancien chef d'état-major de cette coalition basée à Bambari.

Cette rencontre a réuni certains chefs militaires et représentants politiques de cette ancienne rébellion, aujourd'hui fragmentée en trois, notamment l'aile du général Ali Darassa, à majorité peuhl qui a installé son mouvement à Bambari. L'aile de Nouredine Adam, l'ancien n°2 de l'ex-Séléka avec son mouvement s'est installé à Kaga-Bandoro, il ya quelques semaines et enfin la fraction du général Damane Zacharia composée à majorité de l'ethnie Goula qui installe son mouvement à Bria.

Certaines résolutions ont été arrêtées par les participants comme la dissolution de l'état-major basé à Bambari. « *Il est remplacé par une chaîne de commandement militaire restreinte* », a confié un chef militaire de cette ancienne rébellion.

Le général Damane Zacharia qui a dirigé cette assemblée générale a plaidé pour que règne l'esprit de paix et de la cohésion sociale entre les communautés religieuses de la ville. Il a exhorté les leaders religieux à implorer Dieu pour l'avenir de la Centrafrique.

L'ancien ministre d'État Djono Gontran Ahaba et nouveau coordonnateur politique de ce mouvement a déclaré qu'à partir de cette assise, « *la lutte armée est abandonnée afin de mener des revendications dans un mouvement politique* ».

Cette assise est organisée en présence des représentants de la communauté internationale et les forces de la Minusca et de la Sangaris.

NZACKO

Un coopérant œuvre pour les déplacés et la protection de l'environnement

Un coopérant d'origine portugaise a sillonné les localités de l'Est avant de se rendre à Nzacko, le 21 novembre. De sources locales, il serait intéressé à la situation des déplacés ainsi qu'à la protection de l'environnement.

Selon nos informations, le coopérant nommé Joao réside en Centrafrique depuis janvier 2014. Son arrivée à Nzacko lui a permis de travailler avec le projet Chinko dont les bases sont sur la protection des faunes et de la flore et le développement communautaire.

Une source proche de ce coopérant a confié au correspondant du RJDH dans la localité que sa présence dans la ville c'est pour explorer les pistes d'un investissement et du soutien aux déplacés. « *Nous avons tenu une réunion avec les représentants de la société civile, accompagnés par des forces ougandaises dans la ville afin de leur expliquer le bien fondé de notre périple* », a déclaré un membre de la compagnie du coopérant.

Selon Joao, sa visite n'est pas pour la réalisation des projets. « *J'ai constaté moi-même, je reviendrais en janvier 2015. Maintenant, je repart chercher des partenaires* », a-t-il déclaré.

La ville de Nzacko est l'une des localités de l'Est de la Centrafrique, isolée à cause de mauvais états des routes. L'accès dans cette zone est difficile voire même aux humanitaires.

Le processus de Kimberley maintient la sanction sur le diamant

Suite à la dernière session plénière du processus de Kimberley qui s'était tenue du 10 au 15 novembre 2014 à Guangzhou en Chine, la sanction sur l'exportation du diamant centrafricain est maintenue par les États membres de Kimberley, en attendant une mission prochaine de revue en Centrafrique.

Le ministre des Mines et de la géologie, Joseph Agbo, interrogé à sa descente d'avion samedi 22 novembre par le RJDH a rappelé que la République centrafricaine est sanctionnée depuis plus d'un an, avant de revenir sur l'objectif du déplacement de la délégation centrafricaine en Chine.

« *Il s'agissait d'aller présenter la situation de la République Centrafricaine, montrer les progrès qui ont été accomplis par le pays de manière à ce qu'on puisse lever cette sanction. Dans le processus de Kimberley, jamais un État n'est venu demander la levée de sa sanction dans la plénière. Ça ne peut que l'être qu'à la suite*

d'une mission de revue et quand nous avons présenté la situation de notre pays, tout le monde l'a apprécié », a-t-il indiqué.

Selon le ministre, une mission viendra en Centrafrique pour une revue. « *Nous avons pu obtenir qu'une mission de revue qui vient en République Centrafricaine au plus tard à la fin de l'année et il appartiendra à cette mission de proposer à la plénière la levée de cet embargo* », a-t-il précisé.

S'agissant de la visite des deux experts de cette organe dans le pays, Joseph Agbo a relevé que c'était une mission technique qui venait s'assurer si la filière du diamant centrafricain a réa-

lisé des progrès. « *Leur rapport qui a été fait lors de la plénière révélait très positif pour notre pays. C'est même ça qui nous a conforté à demander la mission de revue* », a dit le ministre.

Joseph Agbo est revenu sur le soutien de la communauté internationale dans ce domaine. « *Il faut reconnaître que nous avons le soutien de la communauté internationale. Mais être soutenu par cette communauté ne veut pas dire qu'on ne doit pas être exonéré des efforts que nous même devons faire. L'appui est là et les efforts ont été réalisés, donc je sollicite la patience des Centrafricains, car nous sommes sur la bonne voie de la levée de l'embargo* ».

L'embargo dur le diamant centrafricain fait suite à la prise de pouvoir par l'ex coalition Séléka en mars 2013

Soucre : Réseau des journalistes pour les Droits de l'Homme

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE BRAZZAVILLE

OFFICE NOTARIAL GALIBA

Me Henriette Lucie Arlette GALIBA

3, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Marché Plateau Centre-ville, vers ex-Trésor, ex Hôtel de Police

Boîte Postale 964 / Tél. : 05 540-93-13 ; 06 672-79-24 / E-mail : notaire_galihen@yahoo.fr

REPUBLIQUE DU CONGO

« PHILIA ENERGY »

En sigle : PHILIA ENERGY

Société Anonyme

Capital social : 132.000.000 Francs CFA

Siège social : Villa 454, Quartier Tchikobo, Pointe-Noire

RCCM : 14 B 674

REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Aux termes d'un acte authentique du 14 juillet 2014, reçu par Maître Henriette L. A. GALIBA, Notaire titulaire d'un Office à la résidence de Brazzaville, enregistré le 29 septembre 2014, à la recette des impôts de Pointe-Noire Centre, folio 170/1, n°8335, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes :

Forme juridique : Société Anonyme.

Dénomination sociale : « PHILIA ENERGY ».

Siège social : Villa 454, Quartier Tchikobo, Pointe-Noire (République du Congo).

Capital social : Cent Trente Deux Millions (132.000.000) de Francs CFA, divisé en Mille (1.000) actions de Cent Trente Deux Mille (132.000) Francs CFA chacune entièrement souscrites et libérées.

Objet social : la société a pour objet principal tant au Congo, que partout ailleurs à l'Etranger:

La réalisation de toutes activités liées à l'exploration et à l'exploitation des produits miniers, solides et liquides ;

La production, le stockage, la logistique, le transport et la commercialisation des produits miniers, pétroliers et gazeux ;

La distribution et la commercialisation de tous carburants, lubrifiants, huiles lourdes et produits divers ;

L'acquisition et l'exploitation de tous brevets, marques de fabrique entrant dans l'objet de la société ;

Durée : La durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier.

Apports en numéraire : Suivant déclaration notariée de souscriptions et de versements, dressée par le Notaire soussigné, en date à Brazzaville, du 14 juillet 2014 et enregistrée le 29 septembre 2014, à la recette des impôts de Pointe-Noire Centre, folio 170/4, N° 8338, les actionnaires ont souscrit et libéré l'intégralité les actions sociales de la société.

Administration de la société : Aux termes du procès-verbal dressé par le Notaire soussigné, en date à Brazzaville, du 14 juillet 2014 et enregistré le 29 septembre 2014, à la recette des impôts de Pointe-Noire Centre, folio 170/2, N° 8336, et conformément aux dispositions statutaires, article 15-A, Monsieur Jean Philippe AMVAME N'DONG a été nommé en qualité d'Administrateur Général de la société pour une durée de deux (2) ans.

Dépôt au Greffe : Les actes constitutifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 30 octobre 2014.

Immatriculation : La société a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, le 30 octobre 2014, sous le numéro 14 B 674, et a de ce fait acquis la personnalité juridique.

Pour insertion

Maître Henriette L. A. GALIBA
Notaire

JOURNÉE MONDIALE DE LA PHILOSOPHIE

Enseignants, étudiants et élèves débattent sur la question de l'Homme

Ce débat a eu lieu le 20 novembre dernier dans les jardins du Mémorial Pierre Savorgnan de Brazza à l'occasion de la journée mondiale de la philosophie commémorée sur le thème «le dialogue interculturel en relation avec les transformations sociales». Instituée par l'Unesco, cette journée est célébrée tous les troisièmes jeudis du mois de novembre.

La proclamation de la journée mondiale de la philosophie est la reconnaissance instituée d'une discipline qui est plus que jamais au service de l'intelligence des êtres et du monde, a déclaré dans son mot de bienvenu la directrice générale du mémorial, Belinda Ayessa. En effet, l'université et l'enseignement en général en avaient déjà consacré la distinction dans les domaines des savoirs. Ainsi, la philosophie est un exercice perpétuel qui rattache l'homme à l'amour de la sagesse et à la culture qu'elle instruit. Et, lorsqu'un tel idéal est célébré par une institution aussi respectueuse que l'Unesco, on ne peut qu'y voir la réalisation, en un instant, de la contribution des hommes dans la construction de la paix, à travers le dialogue interculturel pour des transformations



La directrice générale du Mémorial, Belinda Ayessa au milieu des enseignants de philosophie, Grégoire Léfouoba et Fulgence Miatourila

sociales espérées.

« Je suis persuadée que la journée mondiale qui suscite les réflexions de ce jour permettra la remise en lumière de la nécessité d'articuler théorie et pratique ; spéculation et action. Aussi, vais-je souhaiter à tous de faire de cette journée mondiale de la philosophie l'occasion d'une meilleure intelligence de nos sociétés prises entre les ruptures de leurs innovations et les permanences de leurs traditions. C'est l'honneur de la philosophie que de nous permettre de rendre raison de nos aspirations », a ajouté Belinda Ayessa avant de mettre les pendules à l'heure par une exhortation mettant l'homme au centre du débat. Philosophier est-

ce servir la culture ? Philosophier dit-elle, c'est servir la culture qui crée des façons d'être, des manières de se transformer et de s'intégrer dans ce monde dont ils assument aujourd'hui le destin.

«Apprendre à vivre ensemble» et «Transformations sociales»

Les professeurs Grégoire Léfouoba et Fulgence Miatourila, tous deux enseignants de philosophie ont développé respectivement ces deux sous-thèmes. Abordant le premier, «Apprendre à vivre ensemble», le professeur Grégoire Léfouoba a dit qu'il s'agit d'abord d'apprendre et ensuite de vivre ensemble. Cet apprentissage se fait dans la première cellule de l'organisation sociale qu'est la famille, considérée comme le seg-

ment le plus essentiel de la longue chaîne qui conduit à la Nation.

Pour Grégoire Léfouoba, c'est consciente des enjeux du monde actuel que l'Unesco place la journée mondiale de la philosophie à cet exercice de méditation au tour de l'apprentissage du Vivre ensemble. Comment apprendre à vivre ensemble ? Quelle est la clé qui nous permet de comprendre cet apprentissage ? Voilà autant de questionnement posé par le professeur.

Par ailleurs, pour tenter une réflexion dynamique sur le vivre ensemble, le professeur Grégoire Léfouoba s'est posé deux questions : Qu'est ce vivre ensemble, et Comment vivre ensemble ? Après avoir apporté quelques réponses, le professeur Grégoire Lé-

fouoba conclu en disant : « Vivre ensemble c'est savoir respecter la liberté et l'intelligence ainsi que sa capacité à raisonner de manière autonome et non de se dissoudre dans une vertu de raison extérieure à sa conscience. Vivre ensemble c'est avoir la dignité de penser que l'autre est une partie de soi. »

Fulgence Miatourila qui a exposé sur «Les transformations sociales», pense que l'Homme et le monde sont deux concepts philosophiques clés. Toutes les philosophies se sont constituées à partir de ces deux notions majeures. Ainsi, parle-t-on de deux manières de philosopher : la première va du monde vers le sujet, ce fut la préoccupation des Pré-socratiques, ici la philosophie est dite cosmogonie ; la seconde, qui a fait du sujet son point de départ, commence avec Socrate, la philosophie est dite anthropologie ici. Prenant le pari de Socrate, comme lui, il a voulu partir de l'Homme avant de s'occuper du monde. Puis Fulgence Miatourila, a poussé sa réflexion sur l'incidence de son action sur l'environnement, la société ; sur les transformations sociales et leur impact tant positif que négatif.

Bruno Okokana



AIRFRANCE

FRANCE IS IN THE AIR

AU DÉPART DE BRAZZAVILLE

PARIS

À PARTIR DE

540 000 FCFA

TTC A/R

AIRFRANCE_KLM WWW.AIRFRANCE.CG

Tarifs au départ de Brazzaville, aller/retour, disponibles jusqu'au 15/12/2014, toutes taxes comprises et hors frais de service en date du 10/11/2014. Envolez vous entre le 08/10/2014 et le 15/12/2014 pour un séjour de 7 jours à 1 mois. Offre soumise à conditions et modifiable sans préavis. Renseignez vous auprès d'Air France au 05 531 21 51, de votre agence de voyages ou sur www.airfrance.cg



A+ LA GRANDE CHAÎNE AFRICAINE

DÈS LE 24 OCTOBRE

SEULEMENT SUR **CANALSAT**

www.canalplus-afrique.com

À PARTIR DE
5 000 FCFA
/MOIS*

*Tarif en vigueur au 01/09/2014, hors coûts liés au décodeur, aux matériels de réception et à l'installation. Voir tarifs et conditions auprès de votre distributeur agréé.

CHRONIQUE

Bulles d'Afrique

La grande ville de Bordeaux, en France, se targue depuis près d'une décennie de mettre en valeur les cultures africaines et particulièrement ce qu'elles ont pu apporter au monde occidental, d'un point de vue artistique. Le festival Bulles d'Afrique, organisé à cet effet par le Service culturel du CROUS souhaite faire la promotion de ces différentes cultures à travers la gastronomie, les arts, la musique, le théâtre et le cinéma tout en restant ouvert à toute autre suggestion mais surtout en démontrant qu'aucune culture n'est hermétique à une autre.

Cette année, la 8ème édition du festival Bulles d'Afrique se déroulera dans les différents sites de Bordeaux et Pessac du 25 au 29 novembre 2014. Il s'agira cette fois-ci de plancher sur l'influence artistique des cultures africaines sur les différentes formes d'art. Le but poursuivi consiste à démontrer que, du point de vue artistique, toute culture est perméable à une autre. Il faut pouvoir obtenir à présent des identités qui seront au festival, qu'elles se retrouvent autour d'un même projet artistique.

Au programme : gastronomie, expositions, conte, concerts...

Côté gastronomie, les restaurants universitaires de Bordeaux proposeront chaque midi et ce, durant toute la durée du festival, des repas présentés et animés par les associations d'étudiants africains qui auront associé les restaurateurs africains de la place et ceux qui auront fait le déplacement.

La richesse de la programmation musicale vaudra à elle seule le déplacement, car le continent sera largement représenté avec, entre autres : l'afro space poetry de TIE & LOVE PROCESS, l'afrobeat nigérian de NMB BRASS BAND feat KADY DIARRA, l'afro jazz gnawa de GABACHO MARO-CONNECTION et le blues touareg d'EZZA. Il faut découvrir également « la Hogra », une chorégraphie de danse/théâtre qui relate les récents soulèvements du printemps arabe. Hogra signifiant l'oppression politique subie.

Fait poignant de cette rencontre artistique, un focus sur le génocide au Rwanda de 1994 avec une lecture musicale par BOUBACAR BORIS DIOP d'extraits de son livre « Murambi le livre des ossements » et la diffusion d'un documentaire poignant (« À mots couverts ») traitant de femmes ayant participé au génocide et maintenant incarcérées dans la prison de Kigali. Une autre projection concernera le film de Mohamed Diab « Les Femmes du bus 678 » qui sera suivi d'un débat.

En fait, les Bulles d'Afrique préfigurent la pétillante et diverse création du vieux continent. Il est donc recommandé de s'en enivrer.

Contacts : Service Culturel du Crous-La MAC Domaine Universitaire 4 rue Lucie Aubrac-Pessac/service.culturel@crous-bordeaux.fr

Ferréol Constant Patrick Gassackys

Villa à vendre à Pointe-Noire.
Lieu: Aéroport vers CEREC
105, Avenue des pilotes

- trois chambres
 - un salon
 - une cuisine
 - deux salles de bain
 - Une bâche à eau avec surpresseur
 - Cour complètement dallée.
 - mur de clôture avec portail métallique.
- Avec titre foncier.

MUSIQUE

Leatitia Inès Gassaki dans « C'est encore possible »

La chanteuse de la musique sacrée, Leatitia Inès Gassaki plus connue sous le pseudonyme de Leatitia Céleste, s'apprête à mettre sur le marché du disque un chef-d'œuvre intitulé : « C'est encore possible ». Attendu pour le 15 décembre prochain, ce premier album solo de la sœur Leatitia Inès Gassaki, est un véritable baume au cœur qui incarne la foi

L'album *C'est encore possible* dont



La sœur Leatitia Céleste grattant à la guitare

l'artiste vient de finaliser l'enregistrement en studio contient neuf titres: *C'est encore possible ; Molo-koti ; Lisolo ; Eternel ; Kumama ; Ma force ; Komb'oyo ; Medley ; Je t'aime.*

Pour preuve, affirme son manager Patrick Decugis, nul ne pourra rester insensible à ce parfum musical qui vient droit du trône de la grâce et qui conduira dans la présence de Dieu ! L'album *C'est encore Possible* est pourvu d'un message de foi. En effet, la sœur Leatitia Céleste, essaie à travers cet opus de transmettre aux religieux sa foi en Dieu. Il s'agit donc d'édifier et d'encourager l'humanité et notamment les Congolais à ne pas baisser les bras et manifester davantage leur croyance en Dieu l'Eternel. « L'album *C'est encore Possible*, est empreint de spiritualité. Les paroles de mes chansons sont porteuses d'un message de foi, d'espérance en Dieu. Face aux situations de désarroi de nos vies, *C'est encore Possible* est simplement un baume au cœur pour dire que rien n'est fini et, qu'on peut vivre son miracle si on

garde la foi. J'essaie de transmettre ma foi en édifiant et encourageant les personnes à ne pas baisser les bras et surtout à croire en Dieu », explique la sœur Leatitia Céleste. Et son manager Patrick Decugis qui glorifie Dieu pour ce chef-d'œuvre de préparer les amoureux des belles mélodies d'apprêter leurs oreilles. « *Oui frères et sœurs, le bébé est enfin arrivé ! Vous vous délecterez de cette mélodie qui*

ne vous laissera pas indifférents ! La sœur Leatitia Céleste est de retour, votre soif va être éteinte, vos oreilles ne seront pas déçues. Que Dieu soit glorifié », a-t-il déclaré, avant de se référer des écritures bibliques notamment dans le livre de Romains 10 :19 qui stipulent : « Aussi la création attend-elle avec un ardent désir la révélation des fils de Dieu. » Signalons que la réalisation de cet opus a connu la participation de LTJ Corporation et Sol vision.

Qui est Leatitia Inès Gassaki ?

Leatitia Inès Gassaki dit «Leatitia Céleste», est l'une des figures emblématiques de la scène musicale gospel du Congo-Brazzaville. Née au quartier Mpila, à Brazzaville elle est la dernière d'une fratrie de cinq enfants. Elevée modestement par des parents qui lui ont inculquées des valeurs chrétiennes, c'est à l'assemblée de l'église Maranatha à Ouenzé dans le cinquième arrondissement de Brazzaville, qu'elle a commencé à chanter. Son destin dans la chanson bascula à l'âge de

18 ans, lorsque le groupe Wisdom Classic décida d'en faire sa voix féminine. Durant quatorze années par un travail acharné, le groupe Wisdom réalise trois albums à fort succès : *Mfumu Yésu* en 1998 ; *Ni Ku Bkiri* en 2001 ; *Ok* en 2007. Avec des titres comme : *Mfumu Yésu* ; *Jéhovah Jiré* ; *Mbila* ; *Mayangi*. Auteure compositrice, chanteuse de grand talent, la force de Leatitia Céleste est de toujours rendre grâce à Dieu en toute chose dans sa vie. Elle qualifie son exceptionnel organe vocal et le chant comme un don reçu de son père le Créateur. « *C'est un talent que je mets à son service pour le louer. Chanter, c'est ma liberté, un rêve accompli et une parfaite raison de vivre. Quand je suis au micro, toutes mes pensées sont des prières. Ma musique est simplement destinée à évangéliser. A travers mes mélodies, j'essaie simplement de transmettre ma foi en édifiant et encourageant les personnes à ne pas baisser les bras face à l'adversité. C'est un vrai plaisir et une immense grâce de transmettre le message de la Bonne Nouvelle* », se plait-elle à le dire.

Une carrière déjà pleine de distinctions

On dira de Leatitia Céleste, qu'elle a une belle trajectoire de carrière ponctuée par des nombreuses distinctions. Elle a décroché avec son groupe Wisdom Classic, le titre de meilleur orchestre chrétien du Congo-Brazzaville lors des éditions 1999 et 2003 du Festival panafricain de musique (Fespam) ; meilleur clip chrétien pour la chanson *Mbila* lors des Tam-Tam d'Or 2007 ; meilleur groupe chrétien du Congo-Brazzaville lors des Tam-Tam d'Or 2009. Elle a participé également à des nombreux festivals Gospel à l'instar du Faena music en République démocratique du Congo (RDC) en décembre 1999 ; à la journée du compositeur en septembre 2000 ; au festival Gospel en RDC ; au Tam-Tam d'or en 2005 ; à la journée de louange fondation Olangi Wosho (FOW) en 2007...

Bruno Okokana

REMERCIEMENTS

Le journaliste et ingénieur de Son Freddy Kebano, et Famille, présentent à Son Excellence Monsieur Denis Sassou N'Guesso et Madame, leurs sincères remerciements pour leur Aide et Compassion suite au décès tragique de Madame Marie José Mathey, survenu le 6 novembre 2014 en France. Que les Amis et frères, qui les ont soutenus de près ou de loin dans cette dure et pénible épreuve, trouvent ici, leur reconnaissance



VIE DES PARTIS

Bruno Mavungu dément la crise décelée au sein de l'UDPS

Pour le secrétaire général de cette formation politique, la situation décrite serait l'œuvre « des esprits mal intentionnés ».

La conférence de presse, organisée le 20 novembre à la permanence de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) à Limete, a permis au secrétaire général de ce parti, Bruno Mavungu Puati, d'éclairer l'opinion sur certaines réalités qui ont marqué l'actualité de cette formation politique. Cette rencontre avec la presse a essentiellement tourné autour de ce que d'aucuns ont qualifié de crise qui secoue ce parti.

Pour Bruno Mavungu, il n'y a pas de crise au sein du parti d'Étienne Tshisekedi. Le secrétaire général de l'UDPS a, d'entrée de jeu, réfuté les affirmations sur l'interférence de la famille biologique du président de l'UDPS dans la marche de cette formation politique, dans l'objectif de permettre la succession de ce dernier par son fils, Félix Tshisekedi Tshilombo. Balayant d'un revers de la main les arguments avancés par les détenteurs de cette ver-

sion de faits, qui s'appuient sur la tournée du fils Tshisekedi dans l'arrière-pays, Bruno Mavungu note qu'il a effectué cette mission en sa qualité de chef du département des relations extérieures et membre du parti, étant donné que « l'implantation du parti et la conscientisation du peuple, bref la redynamisation des activités du parti incombent à tous ses membres ». « Des cadres du parti autres que le secrétaire général ont eu à effectuer des tournées avec les mêmes objectifs sans que personne n'en fasse le moindre problème. Je suis certains que si Félix Tshilombo ne s'appelaient pas Tshisekedi et qu'il n'était pas le fils du président, cela n'aurait pas fait de problème », a fait remarquer Bruno Mavungu.

Pour le secrétaire général de l'UDPS, l'accès au président de ce parti est également soumis à une discipline. Il conseille, en effet, à ceux qui se plaignent de se voir refuser de rencontrer le chef du parti, Étienne Tshisekedi, de se discipliner pour bénéficier de ces droits reconnus à tous les membres du parti. « Le matin, vous déstabilisez le parti, à midi, vous vilipendez le président et sa famille, le soir, vous préparez la

succession et puisque vous êtes sur cette voie, comment pouvez-vous avoir accès au chef », a demandé Bruno Mavungu.

De l'avis du secrétaire général de l'UDPS, la goutte qui a fait déborder le vase était le désaveu de la base à son endroit et à celui du chef des relations extérieures du parti. Pour Bruno Mavungu, la majorité de signataires du document relatif à cette décision est composée des personnes inconnues du parti alors que d'autres noms y ont été insérés sans l'aval des intéressés. « Il s'agit donc d'un faux document qui ne peut déstabiliser le parti », a-t-il soutenu.

Par ailleurs, le secrétaire général de l'UDPS, qui soutient la décision du chef du département des relations extérieures, Félix Tshisekedi, de suspendre un représentant du parti, rassure sur l'entérinement de cette mesure par le secrétariat général du parti. Bruno Mavungu a également menacé tous ceux qui se seraient écartés de la logique du parti et enfreindraient sa discipline de subir le même sort. « Il en sera ainsi à l'endroit de quiconque tentera de déstabiliser le parti », a-t-il prévenu.

Lucien Dianzenza

MÉDIAS

L'Asadho plaide pour la réouverture des radios de Béni et ses environs

L'ONG exige de l'autorité de régulation la levée de la mesure de fermeture prise par le ministre en charge du secteur.

Dans une réaction du 20 novembre, l'Association africaine de défense des droits de l'Homme (Asadho) a dénoncé l'atteinte à la liberté de la presse et au droit à l'information suite à la fermeture de quelques chaînes de radios de Béni, en Province Orientale, par le ministre des Médias, Lambert Mende. De l'avis de cette ONG, la décision du ministre est en violation de la loi n°011/001 du 10 janvier 2011 portant composition, attributions et fonctionnement du Conseil supérieur de l'audio visuel et de la communication (Csac).

L'Asadho a déploré que cette décision de fermeture n'a été précédée d'aucune enquête sérieuse pour s'assurer que les radios sanctionnées existent toutes et qu'elles fonctionnaient au moment de la commission des faits mis à leur charge. « L'enquête conduite par la section de l'Asadho révèle qu'aucun responsable ou journaliste de ces radios n'a été entendu ou invité à présenter ses moyens de défense en rapport avec les faits mis à charge de sa radio », a souligné cette ONG. Cette association considère, en effet, cette décision comme un

règlement des comptes fait aux radios qui ne partagent pas les mêmes points de vue que le gouvernement sur la gestion des atteintes à la vie et à l'intégrité physique causées par les forces négatives dans cette partie du pays. « Cette décision viole la liberté de presse, les droits à la liberté d'opinion, à l'information et à la défense garantis par les dispositions des articles 24 et 14 de la Constitution de la RDC, 9 et 7 de la Charte africaine de droits de l'Homme et des peuples et 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques », a soutenu l'Asadho.

Confier le dossier au Csac

S'appuyant sur les prescrits de la loi, l'ONG a sollicité du ministre des Médias de rapporter sa décision portant fermeture des radios et télévisions indiquées, de confier ce dossier au Csac pour mener des enquêtes sérieuses et d'établir les responsabilités. Il est également demandé au gouvernement de s'abstenir de tout règlement des comptes à l'égard des médias appartenant aux acteurs politiques de l'opposition ou aux privés qui ne partagent pas les mêmes points de vue que le gouvernement sur les questions d'intérêt public. L'Asadho exhorte, par contre, le Csac, à se saisir du dossier concernant les radios

fermées arbitrairement pas le ministre Lambert Mende afin d'établir les responsabilités en prenant des décisions justes et équitables. Alors que les autorités locales et provinciales ont été appelées à fournir aux autorités nationales des informations de nature à les aider à prendre des décisions justes et équitables.

Il est, en effet, noté l'annonce, en date du 14 novembre, par la Radiotélévision nationale congolaise, de la décision prise par le ministre des Médias de fermer les Radio Télévision Graben Béni, Radio Télévision Rwanzururu, Radio Liberté Béni, Radio Ngoma et Radio Furu de Butembo. Ces dernières ont été reprochées de travailler de mèche avec les forces négatives qui commettent des actes de terrorisme dans la ville de Béni et ses environs.

L'Asadho, citant des informations recoupées par sa section à Béni, a par exemple indiqué que la radio Ngoma FM de Béni n'émet plus depuis janvier 2014 à cause d'une panne technique alors que la Radio « Furu » n'existe pas à Butembo. Cette ONG a également signalé que les Radio Liberté et Ngoma appartiennent aux acteurs politiques de l'opposition alors que les Radios Télévisions Graben et Rwanzururu appartiennent aux privés bien connus à Béni.

L.D.

TRACASSERIES DES TAXIS-MOTOS

Le Raneeeco accuse l'exécutif de Kinshasa de violer la Constitution

Trois points ont constitué l'essentiel de la communication du président du Rassemblement national pour l'épanouissement des entreprises (Raneeco), Guy-André Tshimanga Lutumba, le 22 novembre, à l'espace des Affaires sociales dans la commune de Kinshasa, au cours d'une réunion avec les petits commerçants et autres chefs de micro-entreprises de Kinshasa. Il s'est agi de la cruciale question de la circulation des taxis-motos, communément appelés wewas, à Kinshasa, du paiement de la patente par les petits commerçants et de la taxe de recensement.

Guy-André Tshimanga a de prime abord stigmatisé les tracasseries exagérées contre les petits commerçants. Selon le président du Raneeeco, le gouvernement provincial a violé la Constitution en prenant des mesures interdisant la circulation des taxis-motos à Kinshasa au-delà de 19 heures, en usant de discrimination du fait que les wewas ne peuvent pas circuler dans la commune de Gombe à Kinshasa. L'exécutif provincial a aussi fixé une amende lourde de cent mille francs congolais contre tout taxi-moto arrêté. Le Raneeeco a adressé une correspondance au premier président de la Cour suprême de justice contre ces mesures jugées anticonstitutionnelles. Car elles restreignent les libertés publiques, violant les articles 12, 34, 35, 36 et 62 de la Constitution, affirme Guy-André Tshimanga.

Il a pointé du doigt la police dont des éléments sont auteurs de graves dérapages (trouer les pneus, percer les réservoirs, tabasser les conducteurs, etc.) et qui confisquent les taxis-motos qui s'amoncellent dans différents postes de police de la ville. « Avec ces dérapages, ces éléments de la police foulent au pied les efforts fournis par le président Joseph Kabila pour le retour de la paix et la tranquillité après le désordre qui existait à l'époque de la deuxième République où BSRS, les gardes civils, même les polices militaires, et d'autres services du maintien de l'ordre étaient plutôt les bourreaux de la population ». Aujourd'hui, la ville de Kinshasa compte plus de vingt mille taxis-motos pour lesquels d'autres métiers ont été créés comme le service de lavage des motos, les garages pour leur réparation, le commerce de pièces de rechange de moto, etc. Guy-André a rappelé la loi organique n°11/013 du 11 août 2011 portant organisation et fonctionnement de la police qui est un service public accessible à l'écoute de la population et chargé de la sécurité et la tranquillité publiques et du maintien de l'ordre public.

Pour le Raneeeco, l'amende de 100.000 francs congolais doit être revue à la baisse demande, un seul service, à l'occurrence la police de circulation routière, devrait de

la régulation des taxis-motos qui doivent circuler librement partout à Kinshasa et à tout moment comme d'autres automobiles. Par ailleurs, tous les taxis-motos confisqués doivent être rendus sans conditions aux propriétaires. Si ces revendications ne sont pas prises en compte, le Raneeeco va organiser une manifestation publique de grande envergure qui sera ponctuée par une descente chez le ministre de l'Intérieur, Richard Muyej, pour réclamer le droit de wewas.

La patente et la taxe de recensement

Le président du Raneeeco a indiqué que le combat mené par cette organisation syndicale depuis plusieurs mois à propos des revendications sur le paiement de la patente a été entendu à plus de 70 % par le gouvernement provincial. Car le vade-mecum rendu public par l'exécutif de la ville province de Kinshasa à ce sujet est conforme au mémo du Raneeeco adressé au gouverneur de la ville André Kimbuta. Ceci, a tenu à souligner Guy-André Tshimanga, prouve l'efficacité du Raneeeco dans son action. Toutefois sur le terrain, a-t-il déploré, le contenu du vade-mecum n'est pas respecté. En fait, certains responsables des marchés provinciaux et municipaux obligent les vendeurs au paiement cash de la patente et les flouant sur les périodes des recouvrements forcés et libres ; tout cela, en bafoquant les prescrits du gouverneur de la ville. Le Raneeeco est le seul syndicat à avoir réclamé la baisse du montant de la patente qui était de 27 dollars américains. « Ceux qui ont payé en 2013, l'État devra leur restituer l'argent comme un crédit-impôt. Ils ne paieront plus la patente en 2014 selon ce que postule le vade-mecum du gouvernement provincial », a fait savoir Guy-André Tshimanga au cours de cette réunion. Aussi a-t-il dit aux chefs des micro-entreprises de ne pas payer cash la patente, mais de s'acquitter de 200 francs congolais à chaque fois qu'un percepteur se présente jusqu'à ce que ce montant atteigne les cinq mille francs congolais requis.

À propos de la taxe de recensement que le gouvernement provincial oblige les micro-entreprises à payer, Guy-André Tshimanga a relevé une irrégularité. En effet, la loi fiscale en la matière promulguée en 2013 précise, dans sa nomenclature, que les entités territoriales décentralisées perçoivent la taxe de recensement auprès des petites et des grandes entreprises. Les micro-entreprises ne sont donc pas concernées par cette taxe, mais plutôt par la patente, a-t-il soutenu avec fermeté. Le paiement du recensement est donc irrégulier, et le Raneeeco compte porter plainte contre le gouvernement provincial auprès des instances judiciaires.

Martin Engimo

MINISTÈRE DES FINANCES

Parfum de détournement des deniers publics

Le député de l'opposition, Jean Lucien Bussa, accuse le ministre délégué aux Finances d'avoir rabattu de manière irrégulière les redevances et frais en rémunération des services rendus à l'exploitation des produits miniers marchands au détriment des organismes publics intervenant dans le secteur.

Sauvé in extremis par les députés de la majorité qui se sont dressés contre la motion de défiance brandie dernièrement contre lui par le groupe parlementaire UDPS et alliés au sujet de l'utilisation de près de 220 000 dollars destinés au porte-parole de l'opposition, structure encore inexistante, le ministre près le Premier ministre Patrice Kitebi n'a eu droit qu'à un petit moment de répit. Il est de nouveau au cœur d'un nouveau scandale financier qui risque, cette fois-ci, de l'emporter. Après le député Samy Badibanga, c'est au tour de son collègue Jean Lucien Bussa d'interpeller le ministre afin qu'il se justifie sur les soupçons de détournement qui pèsent sur lui concernant la gestion du fameux « fonds spécial de développement » qu'il aurait créé de façon illégale, lequel fonds a causé un manque à gagner important au trésor public, de janvier 2013 à octobre 2014, estimé à 73 millions de dollars. Pour l'élu de Budjala, Patrice Kitebi devra éclairer la lanterne de la représentation nationale sur les contours de ce fond non assorti d'un acte législatif et dont la mission n'est pas bien définie. Il ne s'agit donc pas pour lui



Le ministre délégué aux Finances, Patrice Kitebi

de chercher noise au ministre, mais de l'amener à s'expliquer sur ses faits de gestion. En fait, ce fonds, dans son entendement, aura desservi plusieurs services de l'État qui n'ont plus vu aucun centime tomber dans leur escarcelle. Tel est le cas de l'Inspection générale des finances, du CEEC, de la CTCPM, du SAESSCAM, du commissariat général à l'Énergie atomique, de la commission d'encadrement du comité de suivi et de l'Administration du commerce extérieur.

Comme si cela ne suffisait pas, le ministre Patrice Kitebi aurait, en croire son interpellateur, décidé de manière irrégulière de rabattre les redevances et frais en rémunération des services rendus à l'exploitation des produits miniers marchands. Les services et organismes publics intervenant dans ce secteur en ont ressenti le contre coup accusant depuis novembre 2012 des difficul-

tés énormes de trésorerie, a révélé Jean Lucien Bussa.

Le même ministre Kitebi est, par ailleurs, sous la menace d'une question orale avec débat initiée par un autre député de l'opposition Franck Diongo qui jette un véritable pavé sur la gestion de 207 millions de CDF supposés avoir été affectés au fonctionnement du porte-parole de l'opposition au regard du dernier rapport de la Cour des comptes sur l'exécution du budget 2013. Si cette somme, comme l'a affirmé le ministre Kitebi, aurait effectivement atterri au Mécanisme de suivi (MNS), le député note que le fonctionnement de cette structure est sans commune mesure avec la hauteur des fonds lui alloués. « Ce service public manque de tout, notamment des véhicules de fonction. Ni François Muamba, son coordonnateur, ni ses deux adjoints, personne n'a été doté d'un véhicule par l'État », constate Franck Diongo dans ses investigations tout en déplorant l'opacité de gestion qui caractérise le fonctionnement du MNS. Au-delà de sa question orale adressée au ministre des Finances près le Premier ministre, le député pense que son initiative pourrait aboutir à la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire, laquelle commission pourrait conduire au MNS qui, à l'en croire, cacherait des cadavres dans le placard.

Alain Diasso

CAN 2015

Le staff technique des Léopards toujours sans salaire

Au lendemain de la qualification de la RDC à la 30e édition de la CAN 2015, le président de la Fédération congolaise de football association (Fécofa) plaide pour que le gouvernement fasse signer un contrat en bonne et due forme au coach Florent Ibenge et à son équipe.

Au cours d'un point de presse qu'il avait tenu le 20 novembre à son lieu de travail, le président de la Fécofa, Constant Omari Selemani, explique que le staff technique des Léopards évoluait jusque-là dans une espèce de bénévolat sur fond de volontariat, sans salaire conséquent assorti par un contrat en bonne et due forme, se contentant juste des primes des matches de qualification. Il a jugé cette situation inacceptable estimant qu'elle ne devrait plus durer pour autant que Florent Ibenge et son équipe viennent de qualifier les Léopards à la CAN 2015, allant au-delà des prévisions de départ qui tablaient sur la constitution d'une ossature digne portée vers les prochaines échéances.

L'objectif initial assigné à Florent Ibenge était, comme l'a déclaré Constant Omari, de monter une bonne équipe nationale et non pas viser une qualification à la CAN. « Il n'avait pas le temps. Les six matches des éliminatoires ont ser-

vi de test et de compétitions. Cela a démontré que de match en match, il y a eu progression. Un groupe est né, un projet qui démarre. Dans nos conversations, nous lui avons dit : tu ne travailles pas parce qu'il faut nous conduire à la CAN. Si on se qualifie, ce sera un bonus. Mais toi, monte-nous une bonne équipe nationale. Et là, je dis que cette équipe a une potentialité énorme », a laissé entendre le patron du football congolais.

Pour lui, il est grand temps que le gouvernement finalise le contrat du staff technique des Léopards, de sorte que l'équipe soit moralement et psychologiquement prête à se défendre à la CAN 2015 prévue en Guinée Équatoriale. « C'est une phase finale et non plus une phase éliminatoire », a-t-il lâché en substance. Il loue, par ailleurs, l'état d'esprit des athlètes qui ne font pas de l'argent un préalable pour monter sur le terrain à l'instar de leurs prédécesseurs. Et le président de la Fécofa de révéler que l'équipe a joué son premier match contre le Cameroun à Lubumbashi



Florent Ibenge, le sélectionneur national sans percevoir un rond du gouvernement qui ne s'est exécuté seulement qu'à la deuxième rencontre face à la Sierre Léone avant de sombrer à nouveau dans l'immobilisme pour la suite de la compétition. « Ils ont joué contre la Côte d'Ivoire (aller et retour) et contre le Cameroun (match retour) sans argent », a regretté Constant Omari tout en précisant que les joueurs n'ont touché leurs primes que le 19 novembre juste après leur qualification. Tout porte à croire que si les choses avaient tourné autrement, lesdites primes auraient emprunté une autre destination. À suivre.

A.D.

MINES

Le diamant kasaien mieux tracé

Le Kasai oriental poursuit son plaidoyer en faveur d'une meilleure canalisation des pierres précieuses dans le circuit officiel de commercialisation.

Profitant d'une réunion technique le week-end, le ministère provincial des Mines a échangé avec les structures et services de l'État relevant directement de son ressort, notamment la division des Mines, le Saescam (petite mine), le CEEC, le CPD, l'UCDAK et la coordination des mini-marchés de diamant ainsi que différentes coopératives minières. L'autorité provinciale a réaffirmé la nécessité pour le pays et la province du Kasai Oriental de se conformer aux instructions en la matière. Par le passé, la RDC a payé lourdement sa négligence dans la déclaration des colis de diamant. À cause du manque de traçabilité de la commercialisation de son diamant, le processus de Kimberley a imposé au pays un embargo de 15 ans. Cette opacité tend à favoriser la fraude dans la vente de cette pierre précieuse.

Le gouvernement provincial du Kasai Oriental a mis en garde contre la tentation de contourner le circuit officiel. La capitale du diamant a tout intérêt à appliquer strictement les recommandations du processus de Kimberley à chaque vente. Il s'agit d'éviter un nouvel embargo au moment où les efforts sont menés actuellement pour dépasser le niveau assez faible de contribution des mines aux recettes nationales, à peine 10%, alors qu'il s'agit du principal secteur porteur de la croissance du pays. Au total, le diamant est exploité dans quatre-vingt et une zones ou sites créés par les coopératives minières. L'autre appel pressant est lancé en direction des comptoirs d'achat de diamant. Ceux-ci sont invités à ne ménager aucun effort pour déclarer officiellement leur colis de diamant. L'idée est de permettre une maximisation des recettes issues des redevances minières. Pour la Minière de Bakwanga et le Sacim, ces deux sociétés devront déclarer mensuellement 50% de leur production respective.

Laurent Essolomwa

INDUSTRIES EXTRACTIVES

Des missions parlementaires jusqu'à l'étranger

Parmi ses cinquante-deux recommandations validées par la plénière lors de l'examen du projet de budget 2015, la Commission économique et financière de l'Assemblée nationale a proposé une descente des élus du peuple à Moanda pour une évaluation du niveau réel de production du baril (environ 35 000 barils/jour depuis trois décennies) et, le cas échéant, une mission de recoupement à l'extérieur du pays auprès des sociétés qui achètent le brut congolais.

La recommandation intervient dans un contexte de forte hausse des activités des industries extractives en RDC. En effet, à en croire la dernière réunion de la troïka stratégique, les projections de taux de croissance pour l'année 2014 ont connu une légère hausse, passant de 8,7% calculé à fin juin à 8,9% à fin septembre. « Le dynamisme des industries extractives serait à la base de cette amélioration », a noté le document final de la réunion. Toutefois, pour espérer des meilleures perspectives d'avenir du secteur, il faudrait suivre de près les fluctuations, surtout à la baisse, qui sont de plus en plus enregistrées. Aussi la réalisation de ce taux est-elle liée inextricablement à la question de l'évolution des cours des matières premières.

Le parlement sceptique
Quoiqu'on ait atteint le statut de « Pays conforme » dans le

processus mis en place dans le cadre de l'Initiative pour la transparence de l'industrie extractive (Itie), le Parlement de RDC ne semble pas totalement convaincu de la fiabilité des données du secteur. En effet, à l'époque déjà, l'un des reproches à l'encontre du Rapport Itie 2010 concernaient justement la crédibilité des déclarations disponibles faites à partir des comptes non audités selon les normes internationales. Sur ce point, l'on a noté une nette évolution dans le dernier rapport Itie. Cependant, toutes les entreprises du périmètre ont effectué leurs déclarations et elles ont transmis au conciliateur les preuves d'audits de leurs comptes.

Se basant sur cette avancée, les entreprises du secteur des industries extractives ont exigé au gouvernement une meilleure considération de leurs propositions sur la révision du Code minier. Si le Premier ministre Augustin Matata a lui-même annoncé le dépôt du projet de loi de Code minier au courant de cette année, l'Assemblée nationale a décidé d'accélérer un processus « inutilement long », à en croire un expert. Selon la Commission Écofin, l'Assemblée nationale doit exiger impérativement le dépôt du projet de loi modifiant le Code minier. Un peu dans le même ordre d'idée que le gouvernement, la Commission a appelé à la mise en oeuvre de cette loi pour améliorer la mobilisation des recettes de l'État.

.E.

FÉCOFOOT

Jean Michel Mbono annonce la relance imminente du championnat national

Le président de la Fédération congolaise de football (Fécofoot), Jean Michel Mbono, a fait cette annonce le 20 novembre à Pointe-Noire après le retour des Diables rouges au pays.

« Les conditions seront plus ou moins réunies pour que le championnat national reprenne », a promis Jean Michel Mbono. En réalité, le championnat national de football est atteint de plusieurs maux. Ce qui a occasionné son arrêt. On évoque le non paiement de la deuxième tranche de la subvention promise par l'État et qui,

jusque-là, tarde à être déversée aux ayants-droits. Passionnés de football, les Congolais digèrent mal l'arrêt du championnat. Parmi les raisons qui invitent à la relance des activités, figure la participation des joueurs locaux à la coupe de la Cémac qui intervient dans quelques jours. Sans compter la participation du pays à la Coupe d'Afrique des nations en janvier prochain. Le ministre des Sports et de l'éducation physique, Léon Alfred Opimbat, milite aussi pour cette reprise du championnat.

Jean Michel Mbono s'est dit prêt à travailler avec tous ceux qui ai-



Jean Michel Mbono crédit photo DR»

ment le pays et son football. Il a condamné l'existence des clans déclarant qu'il « serait mieux de travailler en synergie ». Rappelons que ce n'est pas pour la première fois qu'une telle incidence surgit dans le football congolais. En 1992 par exemple, mais pour des raisons autres, la Fécofoot était incapable d'aller au bout de son championnat national direct, obligée d'utiliser la formule regroupée dans la ville de Pointe-Noire. Par ailleurs les années 1993, 1994 et 1999 étaient aussi déclarées blanches sur le plan sportif.

Hugues Prosper Mabonzo

HUMEUR

Quand les parents démissionnent, la rue récupère

L'allusion est faite ici à l'éducation qu'un enfant doit recevoir au sein de la cellule familiale, autrement dit l'« *enculturation* ». Celle-ci est d'une importance capitale car lorsqu'un enfant rate cette éducation, il n'est pas trop loin d'aller vers la déviance sociale. « *Tu sors de quelle famille ?* », cette question revient souvent lorsqu'un enfant commet un acte anormal devant des gens de bonnes moeurs.

Et la rue dont il est question ici, c'est l'ensemble des cadres de vie sociaux dangereux, capables d'affecter l'éducation de l'enfant. Il s'agit, entre autres, des mauvais groupes d'amis, des milieux hostiles à l'épanouissement normal de la jeunesse tels les vidéo-clubs, les boîtes de nuit, les bars et buvettes, les petits clubs de voyous et autres. Alors que constatons-nous ? De plus en plus des parents ont tendance à se laisser lorsque les enfants atteignent l'âge de 13 ou 15 ans, les laissant se comporter comme bon leur semble. Il sort le matin pour l'école et rentre tard même si son calendrier scolaire ne le retient pas longtemps hors de la maison. Et lorsqu'il revient à la maison, ni papa, ni maman, personne ne lui demande des explications. C'est déjà là, une démission.

Que contiennent des sacs des enfants lorsqu'ils sortent de la maison pour l'école ? Ce sont de vrais garde-linges ambulants et des vrais fourre-tout. Surtout pour les filles ! Chers parents ne vous laissez pas de contrôler le contenu des sacs des enfants. L'enfant sort de la maison en tenue scolaire et après quelques heures passées à l'école, le voilà avec d'autres vêtements dits sexys pour se retrouver dans des endroits de son choix. Ces sacs, réservés pour l'école, contiennent des CD gravés de toute sorte, des vêtements qui laissent à désirer, des cheveux-mèches, des bijoux et poudre de beauté, des petits miroirs et autres. Oui ces sacs devraient être contrôlés avant la sortie des enfants et après leur promenade. Ne pas le faire mettrait les parents en position de démission.

Et pour se rendre compte que les parents ont cessé de contrôler le contenu des sacs des enfants, tenter de poser trois questions à trois chefs de famille pris au hasard. La réponse immédiate sera, ce sont les cahiers et livres, alors qu'il y a bien sûr d'autres choses. L'autre parent social ou l'instituteur devrait très vite déceler les failles de l'éducation familiale pour apporter quelques corrections. Or, ici aussi, l'école démissionne dans une certaine mesure. Comment comprendre que le surveillant général d'un établissement scolaire laisse l'enfant franchir le portail de l'école avec un bâton de cigarette entre ses lèvres.

Que fait la rue dans de pareils cas ? Elle récupère tranquillement les enfants. Et c'est une éducation tronquée, râtée. Certains parents ne connaissent même pas les amis de leurs enfants. Et c'est sous le label d'« amis de l'école » que des enfants réussissent à mentir pour fréquenter de sales milieux. La démission parentale par complaisance est condamnable. La rigueur des parents seule peut sauver les enfants. Sans cela, les enfants peuvent retro-pédaler au lieu d'avancer. Ce sera de la déviance totale.

Faustin Akono

LUTTE CONTRE LES SACS EN PLASTIQUES

Gaspard Massoukou appelle à plus de synergie des services publics et privés

Lors d'un point de presse animé vendredi 21 novembre à son cabinet de travail sur la recrudescence des sacs en plastiques dans la capitale économique, le directeur départemental de la concurrence et de la répression des fraudes commerciales de Pointe-Noire, Gaspard Massoukou, a souhaité une implication de tous les services publics et privés en vue d'une application stricte de la loi n° 2011-485 du 20 juillet 2011 réglementant la production, l'importation, la commercialisation et l'utilisation des sacs, sachets et films en plastique en République du Congo.

« Une mise en garde est donnée aux commerçants véreux, aux propriétaires des pressings qui continuent clandestinement la commercialisation ou l'usage des sacs en plastique. Les sacs en plastiques détruisent l'environnement, ainsi la bonne exécution de cette mesure gouvernementale nécessite une synergie de l'ensemble des structures publiques et privées de Pointe-Noire », a déclaré Gaspard Massoukou.

Répondant ainsi aux questions des journalistes, Gaspard Massoukou a dégagé quelques priorités basées sur la transparence du marché et les mesures fixées par sa direction à la veille des fêtes de fin d'année à savoir, maintenir la publicité ou l'affichage obligatoire des prix des marchandises à travers les différents marchés de Pointe-Noire. Il s'agit aussi de barrer la voie à la circulation des produits de mauvaise qualité et d'origine douteuse, de veiller sur le respect des prix des produits de première nécessité, de veil-



Gaspard Massoukou face aux journalistes / Photo Adiac

ler à la non commercialisation de certains produits dangereux, tels des jouets à caractère trop violent pour les enfants, etc.

A cet effet, trois numéros verts ont été communiqués au public afin de dénoncer les mauvaises pratiques exercées par certains commerçants inciviques lors des préparatifs des fêtes de fin d'année. Il s'agit de: 05-553-66-01/06-653-76-01/05-778-60-60.

L'initiative est saluée par les plusieurs associations en charge de la défense des droits des consommateurs. Interrogé sur la recrudescence des sacs en plastique à Pointe-Noire, Jean Claude Mabiala, président de l'Association de défense des droits de consommateurs du Congo (ADDCC) a souhaité que d'autres directions départementales se joignent à la leur

en vue d'une bonne observation de ce décret gouvernemental. Il faut dire que la direction départementale de la répression des fraudes de Pointe-Noire a déjà reçue plusieurs distinctions, dont la dernière en date est celle du Réseau des journalistes et communicateurs congolais pour la promotion et l'émulation du citoyen (RJCPEC). Rappelons que l'article n°7 de ce décret stipule que les sacs, sachets et films en plastique ou oxo-biodégradable importés, produits, commercialisés ou utilisés en violation des dispositions de ce présent décret, sont saisis par les services publics compétents. Seulement, ces derniers semblent invisibles, depuis la résurgence des sacs en plastique dans la plupart des cités urbaines du pays.

Séverin Ibara

COUPE DU MONDE FRANCOPHONE

Les taekwondoïns congolais prêts pour la compétition

Les Diables rouges de la discipline ont amorcé le dernier virage de leurs préparations avec l'ambition de gagner la médaille d'or.

« Nous nous sommes préparés pour atteindre un seul objectif : remporter les médailles d'or dans ce mondial francophone », a souligné le capitaine de l'équipe nationale sénior de taekwondo, Néhémie Moutsemo, au sortir de la séance d'entraînement du 20 novembre.

L'entraîneur Alec Mboutou Bokas a apprécié le niveau des compétiteurs en ces termes : « Techniquement, les athlètes sont prêts à réaliser de bons résultats », a-t-il fait savoir. Les Congolais ont donc un grand défi à relever dans cette coupe du monde francophone pré-

« Techniquement, les athlètes sont prêts à réaliser de bons résultats »

vue à Dakar au Sénégal, du 26 au 30 novembre, d'autant plus le pays n'a jamais empoché une médaille dans la version officielle de cette compétition. La médaille d'or remportée par Nana Goundo en 2012 ne comptait que pour le challenge dédié aux athlètes éliminés de la compétition officielle. Cette fois-ci, les taekwondoïns veulent renverser la pyramide. Il leur faut du soutien. Pour leur témoigner de l'assistance, les autorités sportives

du pays, dans le but de rendre au Congo l'honneur qui lui est dû, la secrétaire générale de l'Office national du sport scolaire et universitaire, Solange Koulinka Iplo, qui a assisté à la séance d'entraînement du 20 novembre a adressé un message d'encouragement : « En sport individuel si vous êtes dix vous pouvez remporter dix médailles. (...) Le pays est derrière vous. Prouvez donc que vous êtes prêts à défendre valablement les couleurs du Congo à cette coupe du monde francophone », a-t-elle déclaré en qualité de chef de la délégation congolaise qui fera le déplacement de Dakar. Une autre présence à cette séance d'entraînement, celle du manager général de l'Union africaine de taekwondo, Aly Nour, en mission à Brazzaville dans le cadre de la deuxième réunion conjointe du Comité d'organisation des Jeux africains. « Malgré les moyens techniques qui font défaut, les taekwondoïns congolais ont un bon niveau. Je crois qu'ils glaneront des médailles au mondial francophone », a-t-il dit. La fédération attend les moyens pour s'envoler pour Dakar avec le maximum d'athlètes pour faire le maximum de médailles.

James Golden Eloué

KARATÉ

«Nous avons toujours un problème tactique dans la prestation de nos athlètes», déclare Dieudonné Okombi

L'ancien président de la Fédération congolaise de karaté et arts martiaux affinitaires a indiqué au cours de sa conférence de presse du 20 novembre à Brazzaville qu'il se consacrerait au niveau international pour apporter sa contribution au karaté africain et congolais.

Le premier grand défi étant les Jeux africains de Brazzaville 2015, Dieudonné Okombi invite tous les karatékas congolais à fédérer et mutualiser leurs efforts en vue de glaner autant de médailles lors des Jeux du cinquantenaire. « Au moment où le Congo, mon pays s'investit pour abriter le cinquantenaire des Jeux africains, l'implication de ses fils et filles qui ont une flamme de patriotisme dans leur cœur est indispensable pour la réussite de l'évènement », a-t-il dit. Et d'ajouter : « Glaner les médailles pendant les jeux fera retentir l'hymne national de notre pays en hissant très haut notre drapeau. Or à ces résultats dépend de la façon dont ensemble nous allons mutualiser et fédérer nos efforts. »

Dieudonné Okombi a montré les avantages que le Congo pourrait tirer de sa réélection en qualité de membre du comité exécutif de la fédération mondiale. « Quand la compétition se passe dans un pays, il y a quand même au niveau de l'Ukak quelques avantages que le bureau exécutif accorde au pays organisateur », a-t-il expliqué garantissant ainsi son soutien à la Fécoka-Ama. Il a cité le cas de Francis Didier qui, depuis Dakar, a sollicité de mettre à la disposition de la Fécoka un expert de haut niveau. « Après j'ai eu l'occasion de le mettre en contact avec le président de la Fécoka-Ama. Et c'était à lui



Me Dieudonné Okombi, membre de la fédération mondiale de karaté (Photo Adiac)

de poursuivre les démarches. Il a suivi nos athlètes à Dakar. Il a fait la lecture et il m'a dit qu'il manquait quelque chose. »

Pour lui, le plus important est de pouvoir mettre les mécanismes en place pour les derniers mois en vue de bénéficier de l'expertise des spécialistes de compétitions de haut niveau à travers des formations et stages. Sur ce volet, l'ancien président de la Fécoka-Ama a révélé qu'au niveau de la zone 4, seront organisés à Kinshasa, entre avril et mai, les championnats de la zone 4 pour « permettre à nos arbitres et entraîneurs d'être au niveau acceptable avant les Jeux africains », a commenté Dieudonné Okombi affirmant que pendant les Jeux africains de Brazzaville, les instances du karaté tenteront la première expérience du système de replay en vue de rendre acceptables tous les résultats.

Plaidoyer pour les entraîneurs de valeur

L'ex président de la Fécoka-Ama a par ailleurs reconnu qu'il y a des valeurs au niveau de la fédération et des athlètes de qualité. Selon lui, le problème d'encadrement technique est le seul facteur qui freine leur progression. Il a proposé comme solution, le recours à l'expertise étrangère. « Pour les Jeux africains, il manque encore un tout petit effort pour qu'on arrive au but. Il nous faut avoir les sachants de haut niveau qui ont déjà fait leur preuve dans le monde. Au football on signe des contrats avec les entraîneurs expatriés. Nous avons toujours un problème tactique au niveau de la prestation de nos athlètes »

En sa qualité de membre du comité exécutif de la fédération mondiale, il a expliqué qu'au championnat, il y a eu deux ou trois de la diaspora qui ont fait un bon parcours parce qu'ils font de la haute compétition. Pour lui, le Congo ne doit pas se focaliser sur l'extérieur. Au niveau national, il doit préparer le relais et faisant confiance à ceux qui sont au pays. « Ils sont peut-être sous entraînés. Ceux qui sont en Europe ont une compétition chaque semaine. En Afrique nous en avons trois : le championnat national, celui de la zone et les championnats d'Afrique. Ils n'ont que trois compétitions dans les jambes. Ils ne seront pas en mesure de faire trois ou quatre tours. Il faut les amener à faire plus de tours. C'est important », a-t-il conclu

J.G.E.

RÉFLEXION

Loango lieu de mémoire africain

S'il est une erreur que les Africains ne doivent pas commettre aujourd'hui, c'est bien celle de laisser aux peuples qui les colonisèrent le soin d'écrire la véritable histoire des siècles de galère qu'ils vécurent et plus encore de leur confier la lourde tâche d'élever les lieux de mémoire qui relateront ces tragédies. Se réapproprié le passé, ne pas laisser à des étrangers le soin de le faire revivre est certainement l'un des devoirs les plus sacrés que les générations présentes doivent s'imposer.

Pourquoi ce rappel de simple bon sens ? Tout simplement parce que le bruit court avec insistance, à Brazzaville comme à Paris, que l'édification du Mémorial de Loango, sur la côte congolaise du Golfe de Guinée, sera confiée à des architectes étrangers au continent africain. Une rumeur qui paraît fondée même si, semble-t-il, aucun appel d'offres public n'a été lancé pour ce grand projet et aucune décision n'a été prise officiellement.

Loango, faut-il le rappeler, est de tous les lieux où sévit, pendant plusieurs siècles, la traite négrière, celui qui vit se dérouler le plus de drames, se perpétrer le plus d'atrocités, se commettre le plus de crimes contre l'humanité. C'est, en effet, de ce port naturel situé à quelques encablures de Pointe-Noire que partaient les sinistres navires qui emmenaient dans leurs cales, vers la lointaine Amérique, des dizaines, des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants arrachés à leur terre natale. C'est donc bien là que s'est commis, dans l'indifférence générale, l'un des plus longs et des plus terribles crimes que l'humanité ait vécu depuis la nuit des temps.

Bien plus encore que Gorée au Sénégal, Loango demeure le témoin vivant du drame qui ravagea l'Afrique noire, l'empêchant d'émerger comme elle aurait pu le faire si des trafiquants sans foi ni loi, venus de la lointaine Europe, n'avaient pas détruit ses villages, pillé ses ressources naturelles, déporté ses fils et ses filles, anéanti

la vie sur d'immenses étendues. C'est à tous égards un lieu sacré.

Alors que le Bassin du Congo, ayant surmonté ces terribles blessures, devient l'une des parties du monde les plus vivantes, les plus actives, il est temps, effectivement, d'écrire sa véritable Histoire et l'on sait gré aux autorités du Congo de s'en préoccuper activement. Mais de la même façon que celles-ci confièrent à des Congolais le soin d'élever le Mémorial Pierre Savorgnan de Brazza, en plein cœur de Brazzaville, elles devraient charger des spécialistes africains de mener à bien le dessein aussi noble qu'ambitieux du Musée de la traite négrière à Loango. Elles marqueraient ainsi de façon claire que ce projet ne se borne pas à une œuvre architecturale, mais a pour but d'écrire enfin l'Histoire de l'Afrique centrale telle qu'elle fut vécue par les générations antérieures. Elles iraient aussi jusqu'au bout de leur propos qui est de rendre enfin l'Afrique maîtresse de son destin passé, présent et futur.

Il est probable, pour ne pas dire certain, qu'un semblable propos suscitera, ici et là, de vives réactions étant donné l'ampleur du projet, donc du marché, que constituera l'édification du Musée de Loango. Mais à ceux qui seront tentés de les formuler, nous ne saurions trop conseiller de bien réfléchir à l'enjeu que représente dans le monde actuel l'édification d'un tel mémorial. Arpenté demain par des millions de visiteurs venus des cinq continents, le monument ne révélera pas seulement l'ampleur des drames qui se jouèrent à Loango; il démontrera aussi que les architectes africains sont tout aussi capables, sinon même plus, de les relater que leurs homologues européens.

Il est temps, c'est en tout cas notre intime conviction, que l'Afrique écrive son Histoire sans l'aide de personne. Dans la pierre, le béton et le verre tout autant que sur le papier, en sons et en images, elle démontrera ainsi que le temps du servage de la colonisation, de la soumission est bien révolu.

Jean-Paul Pigasse